

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 24 JUIN 2014

Le mardi 24 juin 2014, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil d'Arrondissement, dûment convoqués en séance publique par Madame la Maire, se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs délibérations. Madame la Maire ouvre la séance du Conseil d'Arrondissement à 18h40 et propose de désigner Sarah PEILLON pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Madame PEILLON procède à l'appel des présents.

PRESENTS :

Mme Myriam PICOT, Mme Zorah AIT-MATEN, M. Eddy ACACIA, Mme Marie-Madeleine FIERS, M. Romain BLACHIER, Mme Valérie GALLIOU, M. Paulo DA COSTA, Mme Martine UBALDI-CLARET, M. Christophe AMANY, Mme Claire SADDY, M. Loïc GRABER, M. Jean-Yves SECHERESSE, Mme Anne-Sophie CONDEMINE, M. Christophe GEOURJON, Mme Corinne IEHL, M. Bruno CHARLES, M. Kear Kun LO, Mme Ivana PLAISANT, M. Kader CHARNI, Mme Sarah PEILLON, Mme Laure DAGORNE, Mme Emilie DESRIEUX, M. Saidi-Ali CHELLALI, Mme Agnès MARION.

EXCUSES :

M. Richard BRUMM
Mme Françoise RIVOIRE
M. Thierry BRAILLARD

POUVOIR A :

Mme CONDEMINE
Mme FIERS
Mme AIT-MATEN

ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA PRECEDENTE REUNION EN DATE DU 3 JUIN 2014, Madame la Maire demande si le compte rendu appelle des remarques ou observations. Personne ne demandant la parole, elle le met aux voix. Le **compte-rendu** est **adopté à l'unanimité**.

Mme LA MAIRE : Nous n'allons pas suivre l'ordre des rapports car certains conseillers ont des obligations et vont devoir nous quitter ; nous allons donc commencer la séance par les rapports 20, 21, 22 et 23 et je donne la parole à Mme UBALDI-CLARET sur ces rapports.

20 - Attribution d'une subvention de 35 000 euros à l'Association Lyon VTT pour l'organisation de la manifestation « Lyon Free VTT » les 6 et 7 septembre 2014. Approbation d'une convention mixte.

Rapporteur : Martine UBALDI-CLARET

Mme UBALDI-CLARET : Cette association, Lyon VTT, organise pour la douzième année consécutive la manifestation Lyon Free VTT les 6 et 7 septembre ; cette randonnée urbaine permet de proposer à tous, vététistes confirmés, occasionnels ou débutants, des parcours inédits et conçus en milieu urbain.

Trois parcours sont prévus : un parcours "découverte" (25 km), un parcours sportif (36 km) et expert (59 km), correspondant aux niveaux et envies de chacun.

Pour la première fois, le nombre de participants sera limité à huit mille. Les participants découvriront des nouveaux sites, notamment le tunnel mode doux de la Croix-Rousse et le Pont Raymond Barre.

Le circuit 6h VTT est une nouveauté cette année, proposé le samedi soir à des vététistes plus aguerris.

Les sites de départ et d'arrivée seront organisés dans la grande prairie du parc de Gerland.

Le budget prévisionnel de cette manifestation s'élève à 212 450 euros.

En raison de l'intérêt que présente la manifestation sur le plan sportif et rayonnement de la ville, il est proposé d'allouer une subvention de 35 000 euros à cette association.

Je vous invite à donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

21 - Les Lions du Sports – Attribution de subventions aux associations sportives de proximité.

Rapporteur : Martine UBALDI-CLARET

Mme UBALDI-CLARET : Pour l'année 2014, l'opération Lions du sport a été reconduite afin de récompenser les associations et clubs de quartiers, dans chaque arrondissement, qui se seront fait remarquer par des résultats notoires, une initiative pertinente ou qui auront besoin d'un soutien ponctuel.

Pour l'année 2014, le mécanisme d'attribution est le suivant : trois Lions du Sport, quatre associations ou clubs pouvant être retenus pour chaque Lions du Sport.

Il est proposé d'affecter les subventions au titre du mois de juillet 2014, soit au total 18 000 euros pour les neuf arrondissements de Lyon.

Je vous invite à donner un avis favorable à ce rapport.

Mme DAGORNE : *Sur ce dossier, nous avons deux questions. La première très technique, en ce qui concerne la subvention attribuée à REUNION FUTSAL : je n'ai pas le souvenir d'avoir eu des précisions sur cette subvention. De quel club s'agit-il et de quel tournoi ? Si on l'a évoqué en office des sports il y a quelques mois, cela doit dater maintenant.*

Mme UBALDI-CLARET : *Je crois que c'était mi-juin, je n'ai pas la date sous les yeux, au gymnase Gabriel Rosset ; la manifestation était sportive et culturelle.*

Mme DAGORNE : *Quel est le bénéficiaire de la subvention de 500 euros ?*

Mme UBALDI-CLARET : *Cela s'appelle Réunion FUTSAL.*

Mme DAGORNE : *D'accord je ne la connaissais pas. Deuxième question : je voulais revenir sur une question rapidement évoquée à l'office des sports dernièrement mais surtout en commission des sports, au sujet du projet qui est de réduire le nombre de Lions du Sport par arrondissement, dans l'année qui vient et les années qui suivent.*

Pour l'instant, ça semble bien entamé pour 2014 puisque l'on passerait à trois Lions du Sport par an au lieu de cinq. Je trouve dommage que l'on perde une des rares initiatives de proximité que l'on avait en arrondissement puisque les Lions du Sport sont attribués par les arrondissements après discussion au niveau de l'office des sports et sur proposition au niveau de l'arrondissement, à la différence de toutes les autres subventions qui sont du ressort de l'adjoint en mairie centrale.

Cette marge de manœuvre permet de donner un coup de pouce à des clubs lors de manifestations un peu ponctuelles ou d'événements sportifs avec compétition.

Je trouve dommage que, dans le contexte budgétaire que nous annonce le maire de Lyon, ce soit quasiment la seule perspective d'initiative de l'arrondissement, de soutien aux activités de proximité qui soit réduite de 2/5^e dans les années qui viennent. Vous aurez l'occasion d'en reparler lors du budget. Nous voterons les subventions à ces trois clubs. Merci.

Mme UBALDI-CLARET : *C'est dommage que les Lions du Sport soient réduits à trois mais on peut espérer que l'an prochain, ils reviendront à cinq.*

S'il y a des projets de proximité qui apparaissent, on peut voir avec l'adjoint aux sports de la ville : il y a éventuellement cette possibilité.

Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

22 - Attribution de subventions exceptionnelles de fonctionnement aux associations suivantes : Lyon Athlétisme et CRO Lyon Boules – Signature d'une convention d'application avec Lyon Athlétisme et CRO Lyon Boules.

Rapporteur : Martine UBALDI-CLARET

Mme UBALDI-CLARET : Nous sommes concernés dans le 7^e par Lyon Athlétisme. Cette association a reçu, au titre de l'année 2014, une subvention de 46 000 euros. Il a été observé que le montant de cette subvention ne correspondait pas au mieux à la réalité de ses activités.

En effet, Lyon Athlétisme a dû faire face aux frais de déplacement des 90 athlètes de l'association qui se sont qualifiés pour la finale N1A des championnats de France Interclubs à Lens, le 18 mai 2014.

Il est donc proposé qu'une subvention exceptionnelle de 3 000 euros soit allouée à cette association pour financer cette prise en charge.

Je vous invite à donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

23 - Attribution de subventions exceptionnelles de fonctionnement aux associations Développement Roller Skate BMX, Valentin Haüy et Lyon GR.

Rapporteur : Martine UBALDI-CLARET

Mme UBALDI-CLARET : Dans le 7^e, nous sommes simplement concernés par l'association ADRSB.

La ville de Lyon a confié la gestion du skate parc de Lyon à cette association pour le développement du roller, skateboard et BMX, association créée en 2000.

Cette association qui ne bénéficie pas d'une subvention annuelle de fonctionnement a pour objet d'assurer la gestion, le contrôle et le développement d'un équipement sportif lié à la pratique du roller, skateboard et BMX, de développer au sein de cet établissement toute manifestation, compétition, animation propre à renforcer le rayonnement et la pérennité.

Cette association a organisé le dimanche 4 mai 2014, pour la première fois à Lyon, une étape de la Coupe de France de Mini Rampe et a mis en place une série d'animations sportives réparties tout au long de l'année.

Il est proposé qu'une subvention exceptionnelle de 1 500 euros soit allouée à cette association.

Je vous invite à donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Mme LA MAIRE : Nous allons passer aux dossiers 36 et 37 rapportés par M. ACACIA.

36 - Dénomination d'une ruelle à Lyon 7^e : « ruelle du grand Casernement »

Rapporteur : Eddy ACACIA

M. ACACIA : Après l'achat en juillet 2007 de la caserne Sergent Blandan par le Grand Lyon, un vaste projet de réaménagement du site a vu le jour.

Un parc urbain de 17 ha s'étend maintenant autour de la caserne et, certains espaces, jusqu'alors privés, deviennent du domaine public.

Il s'agit de la voie de desserte entre les rues du Repos et Victorien Sardou qu'il convient de dénommer.

Avec l'accord de Mme la Maire du 7^e arrondissement, je vous propose la dénomination suivante : la ruelle du Grand Casernement.

La caserne Blandan anciennement Fort Lamothe, fut construite entre 1831 et 1853 sur la direction du Général ROHAULT DE FLEURY.

Le fort faisait partie d'un ensemble destiné à protéger la ville de Lyon.

Le casernement, situé dans la partie nord, était, au moment de sa construction et, avec ses 230m, le plus long de France.

Je vous propose de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

37 - Prolongement Espace Henri Vallée à Lyon 7^e.

Rapporteur : Eddy ACACIA

M. ACACIA : Dans le cadre du projet d'aménagement du boulevard Carteret et de l'Espace Henri Vallée à Lyon 7^e, une nouvelle voie est créée dans le prolongement de l'espace Henri Vallée, en direction du boulevard Jules Carteret. Il convient de la dénommer.

L'adressage de l'espace Henri Vallée est fait du nord au sud, la voie se prolonge vers le sud.

En accord avec Madame la Maire du 7^e arrondissement, je vous suggère en conséquence que cette nouvelle voie soit dénommée « Espace Henri Vallée ».

Henri Vallée (1874 – 1947) était vétérinaire, professeur de pathologie des maladies contagieuses à l'Ecole Nationale Vétérinaire d'Alfort. Il démissionne en 1920 pour devenir directeur du laboratoire des recherches de l'école vétérinaire.

Il fut membre titulaire de la société de biologie de 1909 à 1917 et est connu pour ses travaux sur la fièvre aphteuse.

Je vous propose de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

1 - Lyon 7^e – Convention d'occupation temporaire à titre gratuit accordée par la ville de Lyon au profit de l'Association « Les Restaurants du Cœur – Les Relais du Cœur du Rhône » (siège : 58, cours Albert Thomas – 69008 Lyon) de locaux situés 207 rue Marcel Mérieux.EI 07239.

Rapporteur : Zorah AIT-MATEN

Mme AIT-MATEN : Le Grand Lyon est propriétaire des locaux 207 rue Marcel Mérieux, qu'il met à disposition de la ville de Lyon qui, à son tour les met à disposition des Restaurants du Cœur.

Il s'agit uniquement de prolonger cette convention d'occupation à titre gratuit jusqu'au 15 mai 2017.

Je vous propose de donner un avis très favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

2 - Lyon 7^e – Convention d'occupation temporaire à titre gratuit accordée par le Grand Lyon au profit de la ville de Lyon, pour la mise à disposition du terrain sis 24, rue Jules Carteret – EI 07286.

Rapporteur : Zorah AIT-MATEN

Mme AIT-MATEN : La Communauté Urbaine de Lyon met à disposition un terrain, pour y installer des bungalows pour le compte de l'association Habitat et Humanisme qui est en cours de réhabilitation sur un de ses CHRS, le Train de Nuit à Perrache.

Les travaux n'étant pas terminés, on propose de prolonger cette convention d'occupation jusqu'à la fin 2015.

Je vous propose de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

3 - Lyon 7^e – Convention d’occupation temporaire à titre gratuit accordée par la ville de Lyon au profit de l’association Habitat et Humanisme Rhône du terrain sis 24, avenue Jules Carteret à Lyon 7^e, EI 07286.

Rapporteur : Zorah AIT-MATEN

Mme AIT-MATEN : Ce rapport fait suite au précédent ; il s’agit de donner la convention d’occupation temporaire à l’association Habitat et Humanisme dans le cadre de son soutien au Plan d’Action Renforcé en direction des personnes sans abri.

La ville de Lyon a mis gratuitement ce terrain, ainsi que vingt-six bungalows communaux, à disposition de l’association Habitat et Humanisme qui gère le CHRS de Perrache.

Je vous propose de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d’intervention n’étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l’unanimité.

4 - Approbation d’une convention de mise à disposition temporaire de locaux à titre gratuit à la Fondation AJD – Ensemble immobilier comprenant quatre logements situés 8, rue Pasteur à Lyon 7^e, (EI 07042)

Rapporteur : Zorah AIT-MATEN

Mme AIT-MATEN : Toujours dans le même cadre, la fondation AJD Maurice Gounon assure des missions du service public auprès des personnes les plus en difficulté.

L’association apporte tout au long de l’année sa contribution à la lutte contre les exclusions, notamment par la gestion de CHRS à destination des femmes en situation d’exclusion ou de jeunes adultes en grande précarité.

En raison de l’augmentation de la demande, la ville de Lyon décide d’attribuer, par convention temporaire à l’association AJD, un bâtiment dont elle est propriétaire, de quatre logements et parties communes.

La mise à disposition sera faite à titre gratuit pour la durée d’une année, du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015, avec, pour l’association AJD, le fait de gérer les abonnements et les fluides.

Je vous propose de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d’intervention n’étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l’unanimité.

5 - Programmation financière 2014 au titre de la politique de la ville volet habitat, GSUP et subventions d’investissement – Convention avec l’OPAC du Rhône.

Rapporteur : Zorah AIT-MATEN

Mme AIT-MATEN : Lors de la séance du conseil municipal du 26 mai, nous avons approuvé la programmation financière 2014 au titre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale ; ce contrat fixe le cadre d’intervention des politiques publiques en direction des quartiers prioritaires.

Les crédits CUCS viennent en complément des moyens de droit commun et permettent de financer des actions qui favorisent les quartiers et leur ouverture vers l’extérieur, de favoriser l’émergence d’initiatives locales, d’améliorer la vie quotidienne et le lien social et de prévenir les facteurs de discrimination.

Des projets portés par des bailleurs sociaux ou des associations ont pour but l'amélioration de l'habitat et le cadre de vie des résidents.

Pour le 7^e arrondissement, nous sommes concernés par trois subventions : une subvention de fonctionnement de 6 000 euros à Grand Lyon Habitat, pour l'accompagnement et l'entretien des espaces sur utilisés dans le quartier de Gerland – une deuxième subvention d'équipement à Grand Lyon Habitat, de 15 000 euros concernant la sécurisation des caves, opération **underground Cité Jardin** – enfin, toujours à Grand Lyon Habitat, une subvention de 10 000 euros pour des petites interventions pour les parties communes et espaces extérieurs Cité Jardin.

Je vous propose de donner un avis favorable à ce rapport.

Commentaire [VdL1] : A
vérifier

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

6 - Subventions aux associations développant des actions en faveur des personnes en difficulté (aide alimentaire, accueil de jour, lutte contre l'exclusion et maintien du lien social, santé/personnes SDF, opération été) et autorisation de signature de conventions de financement.

Rapporteur : Zorah AIT-MATEN

Mme AIT-MATEN : Ce sont les premières subventions en matière de solidarité que l'on vote dans ce mandat ; on en aura plusieurs à la rentrée.

Trois associations sont concernées : La Porte Ouverte pour son fonctionnement du lieu d'écoute qui se trouve dans la station Bellecour : 1 000 euros, afin de lui permettre de continuer à accueillir des gens pendant la période de l'été – le Secours Populaire Français, pour ses opérations vacances pendant l'été 2014 avec notamment la participation à l'organisation d'une journée nationale des oubliés des vacances et enfin une subvention de 4 000 euros à la Fondation de l'Armée du Salut pour une opération de distribution de produits alimentaires et d'hygiène destinés aux enfants de 0 à 3 ans.

Cette opération appelée « opération bébés 0 à 3 ans » est menée depuis plusieurs années, en partenariat avec la ville de Lyon et le CCAS et plusieurs associations dont l'Armée du Salut qui est porteuse de cette opération.

Cette année, on pensait ne pas pouvoir la maintenir mais nous allons quand même la faire, grâce à toutes les associations, notamment celles présentes dans la coordination alimentaire ; vous pourrez les consulter sur leur site Internet et vous verrez les noms de ces associations.

Il va s'agir pour nous de distribuer de l'alimentation, notamment du lait et des couches pour les bébés de 0 à 3 ans, sans aucune discrimination ; cela concerne des enfants dans la plus grande précarité, dans la rue et aussi dans des squats.

La solidarité n'a ni couleur ni visage, elle s'applique, surtout quand il s'agit d'enfants, je pense qu'il était de notre devoir de perpétuer cette opération et surtout je remercie Madame la Maire et Anne BRUGNERA, notre adjointe aux affaires scolaires, qui ont décidé de nous laisser occuper pendant la période du 8 juillet au 28 août les locaux de l'ancienne école Crestin pour pouvoir utiliser ce lieu de distribution.

Je lance un appel aux bénévoles car nous en aurons besoin ; si vous avez un peu de temps (deux fois par semaine, le mardi et le jeudi matin) pour venir nous aider, ce sera avec un grand plaisir.

Je vous propose de donner un avis très favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

7 - Lyon 7^e – Mise à disposition, dans le cadre d'un bail emphytéotique administratif, d'un tènement communal au profit de l'OPAC du Rhône pour la réalisation du projet d'amélioration du Centre d'Hébergement et de Résidence Sociale (C.H .R.S) Carteret – 21 rue Saint-Jean-de-Dieu – EI 07123.

Rapporteur : Zorah AIT-MATEN

Mme AIT-MATEN : La ville de Lyon est propriétaire d'un terrain 21 rue Jules Carteret, qu'elle a mis à disposition de l'association ALYNEA avec quatre bungalows.

Cette association est un acteur majeur pour la lutte contre les exclusions à Lyon, cette structure est le centre d'hébergement de résidence sociale Carteret qui permet d'accueillir trente-quatre résidents qui sont dans un processus extrême d'exclusion, qu'on ne peut pas malheureusement héberger sur de l'hébergement classique.

La convention qui a été accordée à cette association a été renouvelée le 1^{er} juillet 2013, pour une durée de 15 ans, qui fixe son échéance au 1^{er} juillet 2028.

Cependant, afin d'améliorer les conditions d'accueil et d'hébergement, l'association ALYNEA, sous l'égide du CCAS, a souhaité engager un programme de travaux pour remplacer les modules Algeco d'origine par vingt-sept préfabriqués en bois, tout en conservant la même capacité d'accueil et d'hébergement ; les travaux sont confiés à l'OPAC du Rhône qui assurera la maîtrise d'ouvrage pour le compte de l'association ALYNEA, avec du beau bâti pour une convention précaire, avec l'objet de l'amélioration de la viabilisation du terrain et la résidentialisation du site.

Il s'agit de travaux de voirie, la végétalisation de certaines zones, la création de circulations et la mise en place et réfection des toitures.

Ce que vous avez aujourd'hui sur la rue Jules Carteret (même si c'est toujours un CHRS) sera un lieu beaucoup plus agréable à vivre pour les riverains et pour les hébergés.

Nous avons un petit souci en confiant la maîtrise d'ouvrage à l'OPAC du Rhône, la convention étant précaire et révocable, à ce titre là l'OPAC du Rhône ne peut pas percevoir des prêts PLAI, nous avons trouvé une parade parfaitement légale en consentant une promesse de bail emphytéotique administratif à l'OPAC du Rhône sur vingt ans.

L'OPAC du Rhône confiera ensuite, à la fin des travaux, la gestion du site à l'association ALYNEA par convention d'exploitation.

Je vous demande aujourd'hui de résilier la convention d'occupation temporaire qui lie la ville et l'association ALYNEA, sans indemnité ni formalité particulière, et de mettre à disposition le terrain communal par le biais d'une promesse de bail emphytéotique dans le cadre du projet d'amélioration du CHRS Carteret à l'OPAC du Rhône.

Je vous propose de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

8 - Participation financière de la ville de Lyon à la production de logement social – Opération 60059001 et affectation d'une partie de l'AP 2009-1, programme 00016 – Lyon 1^{er} : 5 impasse Vauzelles – 6 rue Lemot – Lyon 2^e : place Carnot cours de Verdun – Ilôt J2 Zac Confluence – Lyon 3^e : 2 rue de la Ruche – 40 cours de la Liberté – 66-68 rue Etienne Richerand – Lyon 4^e : 95 bis grande rue de la Croix-Rousse – Lyon 5^e : Chemin de Choulans, montés des Génovéfains – 83 et 84 quai Pierre Scize – 23 chemin Montauban – Lyon 6^e : 11 rue Vauban – Lyon 7^e : 53 à 63 rue du Rhône – 361 rue Garibaldi – Ilôt Fontenay 233-235 rue Marcel Mérieux – 91 avenue Berthelot – 3,5,9 et 11 rue Victor Lagrange – Lyon 8^e : 3 rue Chollat – 9-11 place du 11 Novembre 1918 – Univers 8 67 rue Ranvier 216 boulevard Pinel Bâtiment A – Lyon 9^e : 10 rue Sergent Michel Berthet 7 à 11 rue du Bourbonnais – 49 rue Marietton – rue du Four à Chaux.

Rapporteur : Zorah AIT-MATEN

Mme AIT-MATEN : Ce n'est plus de l'hébergement, c'est du logement dans le dur, de la participation financière de la ville de Lyon à la production de logement social.

Nous sommes concernés par cinq programmes dans le 7^e arrondissement : 53 à 63 rue du Rhône, par l'OPAC du Rhône avec une acquisition-amélioration de quarante-quatre logements, trente-trois en PLUS et onze en PLAI pour une participation de la ville à 266 535 euros – pour Habitat et Humanisme, une acquisition-amélioration 361 rue Garibaldi, un logement en PLAI ; construction neuve (elle fera plaisir à mon collègue Loïc GRABER) c'est le début de l'îlot Fontenay donc, la première pierre de l'OPAC du Rhône avec vingt-deux logements, dix-sept en PLUS et cinq en PLAI, avec une participation financière de la ville de Lyon, à hauteur de 104 736 euros.

Toujours avec l'OPAC du Rhône, 91 avenue Berthelot, acquisition-amélioration : 38 883 euros pour cinq logements, quatre en PLUS et un en PLAI. Cette réhabilitation est totalement terminée et les logements sont déjà livrés et enfin, ICF Sud Est Méditerranée, pour une acquisition-amélioration au 3,5,9 et 11 rue Victor Lagrange sur cinquante logements, trente en PLUS et vingt en PLAI ce qui va nous permettre de dire que nous avons de beaux jours devant nous en matière de logement social et de relogement des plus défavorisés dans le 7^e arrondissement pour l'année qui vient.

Je vous remercie de donner un avis très favorable à ce rapport.

Mme DAGORNE : *Une petite question sur ce dossier car il y a des projets d'implantation sur différents quartiers de l'arrondissement et je voudrais réitérer une question déjà posée au précédent mandat, à savoir si l'on pouvait avoir les répartitions par IRIS sur le 7^e arrondissement. Pour ceux qui n'ont pas toutes les abréviations urbanistiques en tête, c'est les Ilots Regroupés pour l'Information Statistique.*

Cela concerne les villes en France qui ont plus de dix mille habitants pour permettre d'établir des statistiques dans des situations d'habitat ou de travail, plus resserrées qu'un arrondissement.

Quand on implante des logements c'est intéressant de voir la répartition au plus proche par IRIS ; ce n'est pas une demande immédiate mais je commence dès le début du mandat pour en avoir un petit bout avant la fin. Merci.

Mme AIT-MATEN : *Nous vous donnerons ces informations mais, sachez que c'est très facile aussi de les obtenir pour votre groupe politique, en allant aux commissions urbanisme et logement présidées par Michel LE FAOU ; il y en a eu deux pour l'instant. Je vous encourage à le faire, je vais solliciter le cabinet de Michel LE FAOU et je vous transmettrai les données.*

Mme DAGORNE : *Sans polémique, c'est intéressant d'avoir ces données.*

Mme LA MAIRE : *Votre demande est actée et nous y donnerons suite.*

Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

9 - Autorisation de signer des conventions avec diverses associations gestionnaires d'équipements de Petite Enfance.

Rapporteur : Marie-Madeleine FIERS

Mme FIERS : Ces associations contribuent au renforcement du dispositif d'accueil des enfants de 0 à 4 ans sur le territoire lyonnais.

Les conventions arrivent à échéance au mois de juin et septembre 2014 et pour notre arrondissement, elles concernent la crèche Grain d'Orge située 134 rue de la Guillotière, avec un type de convention cadre plus une occupation temporaire, qui a une valeur locative de 79 153 euros.

Le montant de la subvention de fonctionnement votée pour 2014 est de 272 160 euros.

Ensuite, le relais des assistantes maternelles Pouss'7 qui se situe rue Jaboulay, qui accueille quinze enfants et six adultes, avec une convention cadre plus une occupation temporaire qui s'élève à 22 548 euros. Le montant de la subvention de fonctionnement est de 42 560 euros.

Ensuite, l'équipement pour les Gônes de Gerland qui est une crèche interentreprises gérée par le réseau Baby Lou avec une convention cadre de 31 360 euros.

Je vous propose de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

10 - Programmation financière 2014 au titre de la réduction des risques sanitaires et prévention santé : lutte contre les IST, sida et hépatites, prévention des addictions, santé mentale – Attribution de subventions de fonctionnement à diverses structures.

Rapporteur : Marie-Madeleine FIERS

Mme FIERS : Ce projet concerne notre arrondissement : la prévention des addictions avec Avenir Santé qui se trouve 15 rue Bancel qui forme une équipe mobile appelée les gonambules.

Les gonambules font du travail de prévention en particulier sur les Berges du Rhône en soirée (toutes addictions) ; le montant proposé est de 7 500 euros.

Je vous propose de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

11 - Programmation de la Fête de la Musique 2014 – Subventions aux associations et approbation de conventions.

Rapporteur : Romain BLACHIER

M. BLACHIER : Comme vous le savez, la Fête de la Musique se déroule sur trois niveaux ; dans sa version spontanée (encore faut-il faire une demande d'occupation de l'espace public près de l'OTEP), organisé par un grand nombre de commerçants du 7^e arrondissement, à l'exception de ceux de la place des Pavillons qui se sont inscrits dans le programme officiel. Il y a un autre niveau qui est soutenu par le matériel de la ville – prêt de barrières, de micros, de scène – et puis il y a le programme officiel de la ville par l'ensemble des projets portés soit par des associations, soit par des particuliers, soit par des commerçants et nous votons ce soutien.

C'est un soutien en termes de matériel, de moyens mais aussi parfois des subventionnements. Nous votons la partie subventionnement de la Fête de la Musique dans le 7^e arrondissement.

Nous votons notamment la subvention pour l'association Basse Résolution qui a opéré sur la place Jean Jaurès puisque pour la première fois, la Fête de la Musique s'est étendue à la place Jean Jaurès.

Je vous propose de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

12 - Attribution d'une subvention de 7 000 euros à l'Association « Nouveaux Espaces Latino-américains » pour l'organisation de la 13^e édition de « Belles Latinas » du 13 au 18 octobre, du 10 au 20 novembre et du 24 au 29 novembre 2014.

Rapporteur : Romain BLACHIER

M. BLACHIER : Il s'agit d'un festival assez multiple dans les formes d'expression dans lesquelles il s'inscrit : littérature avec la revue Espaces Latinos qui va fêter ses 30 ans et la partie du festival Documental qui est le benjamin de cet évènement, où il s'agit de faire découvrir les cultures de l'Amérique Latine.

Nous sommes plus particulièrement concernés dans le 7^e arrondissement par les lettres ; nous avons des manifestations qui se déroulent notamment à la bibliothèque Diderot et dans d'autres endroits comme la Voie au Chapitre.

Je vous propose de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

13 - Attribution de subventions de fonctionnement à des associations culturelles et écoles de musique pour un montant global de 139 500 euros – Enveloppe « Casino » et participation financière du Grand Casino de Lyon – Groupe Partouche - à la politique culturelle de la ville de Lyon – Approbation de conventions.

Rapporteur : Romain BLACHIER

M. BLACHIER : Lorsqu'un casino s'installe dans une ville, il a pour obligation, dans sa convention, de reverser une partie des bénéfices aux activités culturelles de la ville. C'est le cas aujourd'hui.

En ce qui nous concerne, il s'agit de quatre structures du 7^e arrondissement consacrées aux musiques anciennes, classiques et baroques pour la plupart même si dans le cadre de l'Union Musicale Lyon Guillotière – Etats-Unis, on a un répertoire plus varié.

Nous sommes dans un répertoire bien différent de ce que nous venons de voter, avec Basse Résolution ; cela permet des soutiens à des pratiques amateur, voire même à des pratiques de professionnalisation, je pense notamment à l'école de musique du 7^e qui n'a pas vocation au départ à être professionnalisante mais qui a sorti des musiciens qui travaillent à plein temps dans ce domaine, et qui est une de nos plus grosses structures associatives avec plus de deux cent cinquante élèves dans l'arrondissement.

Je vous propose de donner un avis favorable à ce rapport.

Mme LA MAIRE : *Merci. L'Ecole de musique a d'ailleurs donné un concert remarquable à la Mairie du 7^e pendant la Fête de la Musique du 7^e.*

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

14 - Attribution de subventions de fonctionnement à quatorze associations pour un montant global de 58 000 euros sur le Fonds d'Intervention Culturel.

Rapporteur : Romain BLACHIER

M. BLACHIER : Ce rapport concerne les arts visuels et le cinéma et notre arrondissement est concerné par la structure CINE TRAVAIL qui s'inscrit pleinement dans notre arrondissement, puisqu'un certain nombre de projections qu'elle organise se situe dans la MJC Jean Macé et au Centre Social de Gerland.

Il s'agit de faire l'interface entre le monde professionnel et le monde du cinéma qui sont deux univers qui ne se parlent pas forcément beaucoup, y compris dans la cité des Frères Lumière, et il s'agit de soutenir cette association pour ses activités de démonstration et d'apprentissage fondamentaux qui sont la création cinématographique.

Je vous propose de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

15 - Lyon 7^e – Convention d'Occupation Précaire du domaine privé communal à titre onéreux et gratuité partielle, accordée par la ville de Lyon au profit de l'association l'Atelier du Chat perché, autorisant la mise à disposition d'un local à usage d'atelier vélo au rez-de-chaussée de l'immeuble sis 32 rue Montesquieu – EI 07 267.

Rapporteur : Valérie GALLIOU

Mme GALLIOU : L'Atelier Vélo du Chat Perché propose aujourd'hui à ses quatre cent cinquante adhérents, la réparation ainsi que des ateliers d'apprentissage à la réparation des vélos.

Cette association est membre du réseau l'Heureux Cyclage et est également connue pour ses modèles de vélos bizarres et insolites avec lesquels elle participe régulièrement à des événements dans toute la ville.

Jusqu'à maintenant, le Chat Perché était hébergé dans un local mis à disposition par l'Arche de Noé – fondation Armée du Salut ; ils doivent aujourd'hui quitter le local parce que l'Arche de Noé, qui a décidé de renforcer ses activités auprès des enfants, a besoin de place.

De ce fait, la Mairie d'arrondissement, les services de la ville et l'Arche de Noé ont travaillé conjointement à la recherche d'une solution pour garantir la pérennité du projet solidaire du Chat Perché et lui permettre de diversifier ses champs d'intervention.

La ville de Lyon propose donc la mise à disposition d'un local municipal vacant situé à côté au 32 rue Montesquieu. La valeur locative est de 619,45 euros et nous soumettons à votre avis une exonération partielle pour proposer un loyer mensuel de 400 euros.

Le choix de ce local est pertinent à un double titre : il permet à l'association d'œuvrer dans une logique de proximité au sein même du quartier, la présence du Chat Perché permet d'offrir ses services associatifs au rez-de-chaussée largement ouvert aux habitants et aux adhérents dans ce local auparavant inoccupé.

Je vous propose de donner un avis favorable à ce rapport.

Mme AIT-MATEN : *Je laisserai parler Monsieur CHARLES car je sais que vous êtes très lié à cette association. Juste quelques mots sur l'Atelier du Chat Perché : c'est vraiment une association qui mérite notre soutien. Cela fait bientôt 2 ans que l'on travaille en partenariat avec Bruno CHARLES, Françoise RIVOIRE, Sandrine RUNEL et avec Nicole GAY, adjointe à l'immobilier de la ville de Lyon, afin de trouver une solution parce qu'effectivement, la convention d'occupation pratiquement à titre gratuit de l'Arche de Noé à l'Atelier du Chat Perché prenait fin en fin d'année dernière.*

Il faut remercier largement l'Arche de Noé d'avoir entraîné en longueur avec nous, de manière à ce que l'on puisse trouver des locaux adéquats. Donc un grand merci à tous les élus qui ont contribué à ce que l'Atelier du Chat Perché soit relocalisé juste à proximité et un grand merci à la Direction de l'Immobilier qui a mis à disposition un local à l'Atelier du Chat Perché pour qu'ils puissent continuer leur travail de lien social.

M. CHARLES : Je voudrais simplement me féliciter car c'est une activité qui monte en charge parce que ça a commencé avec le recycleur à la Croix-Rousse puis le recycleur à Gerland. Il y a d'autres associations comme « la Petite rustine » à Bron. Cette activité trouve petit à petit sa place en ville et elle peut se développer de manière intéressante puisqu'il y a encore des ressources énormes de cadres de vélos par exemple.

Les compagnons d'Emmaüs par exemple, récupèrent des vélos dans les déchetteries, à remonter et peuvent offrir des vélos à des prix très bas à tous les citoyens qui veulent se déplacer à vélo.

C'est une bonne nouvelle mais la place dédiée à ces associations est encore petite et elles sont encore à l'étroit pour développer leurs activités et il faudrait donc tourner ces activités vers le public étudiant. C'est dommage qu'il n'y ait pas un espace à l'intérieur des facultés pour que les étudiants puissent réparer leur vélo ; il y a des solutions à trouver.

J'émet un souhait, c'est de trouver une place pour eux dans les locaux autour du parc Blandan. L'association Le Recycleur avait projeté d'aller s'y fixer et je souhaite qu'à l'avenir il y ait un espace assez grand dans ce parc pouvant être dédié à cette activité.

C'est quelque chose qui doit monter en charge et qui est très sympathique. Nous voterons avec enthousiasme.

Mme LA MAIRE : Merci Monsieur CHARLES. Dans l'attente de trouver de nouveaux espaces et de faire grandir cette association avec notre aide, nous allons voter ce projet de délibération.

Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

16 - Activités périscolaires dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires attribution de subventions complémentaires de fonctionnement général à la fédération régionale des MJC de Rhône-Alpes, à la fédération départementale des centres sociaux du Rhône et à l'association française des étudiants volontaires (AFEV) – approbation et autorisation de signature des conventions d'application afférentes.

Rapporteur : Paulo DA COSTA

M. DA COSTA : Les MJC, les Centres Sociaux et les Maisons de l'Enfance ainsi que l'Arche de Noé, l'association Com'Expression et l'Entraide Pierre Valdo ont fait part à la ville de Lyon de leur volonté collective de s'engager à ses côtés dans la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires.

Loin d'une logique mécanique, chacune de ces associations s'appuie sur une longue expérience de l'animation et de l'éducation populaire, mais aussi sur un véritable ancrage territorial de proximité, souvent terreau de partenariats déjà établis avec les écoles de la ville de Lyon.

Elles forment d'ores et déjà, ensemble, la première offre d'accueil extra scolaire à Lyon ; ce sont elles qui accueillent la plus grande partie des enfants lyonnais les mercredis et les vacances.

Elles font cette proposition en adaptant leur projet associatif pour intégrer les enjeux de la réforme des rythmes scolaires telle que la ville de Lyon l'a soumise à l'avis des conseils d'école puis, après un vote majoritaire de ces derniers, à l'approbation de Madame la Rectrice de l'Académie de Lyon, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

C'est pour cette raison qu'il vous est proposé d'attribuer les subventions complémentaires de fonctionnement général de : 12 000 euros à la fédération régionale des MJC de Rhône-Alpes, 12 000 euros à la fédération départementale des centres sociaux du Rhône et 6 000 euros à l'association française des étudiants volontaires.

Il vous est également proposé le modèle type de convention d'application, joint en annexe au présent rapport qui modifiera en conséquence les conventions existantes, de façon adaptée en termes de définition de l'intérêt communal.

Je vous remercie de donner un avis favorable à ce rapport.

Mme DAGORNE : Je vous propose de regrouper les quatre dossiers et que nous interviendrons après.

Mme LA MAIRE : J'approuve cette proposition. Je redonne donc la parole à Monsieur DA COSTA pour qu'il présente les quatre dossiers sur lesquels nous voterons cependant séparément.

Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à la majorité.

(5 voix contre : (M.GEOURJON, Mme DAGORNE, M. CHELLALI, Mme DESRIEUX, Mme MARION)

17 - Activités périscolaires dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires : attribution de subventions complémentaires de fonctionnement général aux maisons de l'enfance et associations assimilées – approbation et autorisation de signature des conventions d'application afférentes.

Rapporteur : Paulo DA COSTA

M. DA COSTA : Les trois rapports suivants sont une déclinaison du premier ; ils rappellent clairement la volonté des associations de participer au projet périscolaire proposé par la ville de Lyon et ils indiquent de façon précise le montant des subventions de fonctionnement général attribuées à ces associations.

Pour ce rapport, il s'agit d'attribuer une subvention qui s'élève à 66 243 euros pour la Maison de l'Enfance qui s'est positionnée sur l'école élémentaire et maternelle Jean-Pierre Veyet.

Je vous remercie de donner un avis favorable à ce rapport.

Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à la majorité.

(5 voix contre : (M.GEOURJON, Mme DAGORNE, M. CHELLALI, Mme DESRIEUX, Mme MARION)

18 - Activités périscolaires dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires : attribution de subventions complémentaires de fonctionnement général aux MJC et associations assimilées – approbation et autorisation de signature des conventions d'application afférentes.

Rapporteur : Paulo DA COSTA

M. DA COSTA : Toujours dans la même logique que le rapport précédent, la MJC Jean Macé est concernée – elle s'est positionnée sur l'école élémentaire Jean Macé pour une subvention d'un montant de 163 376 euros.

Je vous remercie de donner un avis favorable à ce rapport.

Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à la majorité.

(5 voix contre : (M.GEOURJON, Mme DAGORNE, M. CHELLALI, Mme DESRIEUX, Mme MARION)

19 - Activités périscolaires dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires : attribution de subventions complémentaires de fonctionnement général aux centres sociaux et associations assimilées – approbation et autorisation de signature des conventions d'application afférentes.

Rapporteur : Paulo DA COSTA

M. DA COSTA : Le centre social de Gerland est concerné ici, il s'est positionné sur trois écoles situées au sud de l'arrondissement ; la maternelle du Rhône, l'école élémentaire Aristide Briand et l'école élémentaire Claudius Berthelier. Le montant de la subvention s'élève à 220 560 euros.

Je vous remercie de donner un avis favorable à ce rapport.

Mme DAGORNE : *Je voudrais d'abord exprimer notre étonnement quant à la procédure adoptée dans la précipitation.*

Comme mes collègues l'ont rappelé et l'ont fait remarquer en commission éducation, ces dossiers n'ont pas été transmis dans la forme prévue par la ville de Lyon puisqu'ils ont été transmis par voie électronique. Vous souriez, Monsieur DA COSTA, pourtant les règlements se respectent mais aujourd'hui, ces dossiers ne sont pas valables pour être présentés au conseil municipal de Lyon puisqu'ils n'ont pas été inscrits à l'ordre du jour ni transmis aux élus dans les formes prévues à ce titre.

Le premier dossier : on cite l'AFEV que l'on connaît bien parce que de nombreuses collectivités travaillent avec cette association mais je suis étonnée de l'intitulé du nom que l'on donne à cette association car pour moi ce n'est pas l'Association Française des Etudiants Volontaires mais, l'Association de la Fondation Etudiante pour la Ville et chaque fois qu'elle est citée dans le rapport, elle n'est pas citée sous le bon nom pourtant il y a beaucoup de gens qui connaissent bien cette association et qui y ont travaillé il y a quelque temps.

Il faudrait le faire remarquer sinon ça peut être une cause d'annulation ou de nullité d'attribution de cette subvention. Je suis allée vérifier sur Internet et je n'ai pas vu de modification de nom de l'association.

Je voudrais revenir clairement sur la demande que j'ai déjà exprimée le 3 juin dernier en conseil d'arrondissement : les résultats de la consultation des conseils d'établissement, école par école. Madame la Maire m'a répondu qu'on devrait l'avoir mais aujourd'hui, je n'ai pas reçu ces informations par Mail ou par d'autre moyen ; j'en ai discuté avec Monsieur l'Adjoint Monsieur DA COSTA assez souvent puisque nous nous sommes croisés sur différentes manifestations dans l'arrondissement et la réponse, comme celle faite à la presse, a été de dire que si on ne les communique pas, c'est parce que l'on ne veut pas stigmatiser les écoles.

Dans la mesure où c'est un vote public, je ne vois pas comment on peut stigmatiser qui que ce soit ; les conseils d'établissement ont assumé leur vote et il s'agit d'une décision publique et il est inadmissible que l'on refuse de répondre à cette question qui a été posée au conseil municipal, par tous les groupes quasiment et par des élus de cette ville et qu'aujourd'hui la réponse soit une fin de non recevoir, c'est un déni d'information pour les élus que nous sommes et je trouve ça inadmissible et intolérable.

Là, je demande de manière très solennelle à ce que, sans tarder, nous puissions avoir ces résultats. Cela prend une importance d'autant plus grande aujourd'hui que l'on se rend compte qu'il y a eu des erreurs puisque, suite à la non divulgation, il semble qu'il y ait eu une erreur dans le 6^e arrondissement puisqu'une école qui avait voté contre a été comptabilisée comme pour, ce qui change la donne en termes de répartition puisque, nous ne sommes plus sur du 81/78 mais 80/79.

S'il y a d'autres erreurs et que l'on ne peut pas les vérifier, on se pose des questions. L'erreur du 6^e est avérée puisque les parents d'élèves et les membres de ce conseil d'établissement ont demandé des explications à la ville et au rectorat.

Il y a une petite incohérence sur les chiffres que l'on nous donne en conseil d'arrondissement : quand on regroupe certaines écoles, on n'arrive plus au même nombre de votes. On prend les chiffres que vous nous aviez annoncés au dernier conseil d'arrondissement, la cité

scolaire internationale n'avait pas encore voté, vous nous annonciez dix-neuf écoles pour 15 conseils d'école, onze écoles ayant voté pour et trois contre (on en attendait une).

Quand on reprend le décompte des résultats de la ville de Lyon qui les a éclatés entre maternelles et primaires pour donner l'ensemble des chiffres globalisés, sans nous dire de quelles écoles il s'agissait, il y a une école fantôme qui apparaît dans le 7^e, on arrive à dix-neuf, on n'est plus à dix-huit.

En effet, douze pour et sept contre, ça fait dix-neuf, sachant qu'il y en a une qui n'a pas participé au vote, on arrive à vingt.

Il y a un problème et j'aimerais avoir la réponse. Pourquoi avoir regroupé ces écoles car, quand on voit les dossiers aujourd'hui, on nous parle d'attribuer les subventions à la MJC, aux centres sociaux et Maisons de l'enfance et on a ré éclaté les écoles.

Le vote s'est fait de manière groupé (ça fait moins de contre ou plus de pour) puis, quand on reprend les volontés de travailler avec telle ou telle structure d'animations, là on retrouve l'école élémentaire, l'école primaire et l'on peut se demander pourquoi, hormis celles qui allaient bientôt être fusionnées.

Cela concerne les quatre dossiers et dans la logique de ce que nous avons voté et dans l'attente des résultats que nous n'avons toujours pas eus, nous voterons contre ces dossiers.

M. GEOURJON : Je ne reviendrai pas sur les remarques de forme exprimées par Laure DAGORNE mais je pense que vu les doutes que l'on a aujourd'hui sur les votes des conseils d'école, il est urgent que ces votes soient transmis sous forme de liste par l'Hôtel de Ville.

J'ai un regret sur ces conventions car nous votons des subventions complémentaires. J'imagine que les associations, pour demander ces subventions, ont fait un budget avec des coûts de fonctionnement et je pense que cela aurait été intéressant qu'en face des subventions sollicitées, il y ait les activités qui seront proposées parce que là, on fait un chèque en blanc à chaque association dans chaque groupe scolaire et on n'a pas de vision de ce qui va être mis en œuvre.

Je ne doute pas que ce qu'elles feront cela bien parce qu'effectivement ces associations ont pignon sur rue et un bilan d'activités tout à fait positif mais c'est gênant de demander des votes de subventions sous forme de boîte noire, sans savoir ce qui se passera dans les groupes scolaires.

Le fond est important et au niveau de l'UDI, nous sommes contre la mise en place de cette réforme, sous cette forme, à la ville de Lyon, au-delà des problèmes de forme que Laure DAGORNE a déjà évoqués précédemment.

Avec cette mise en place, nos enfants commenceront aussi tôt l'école, partiront de l'école aussi tard qu'actuellement et ils finiront la semaine aussi, voire plus fatigués puisqu'au final, ils auront une demi-journée d'école en plus, le mercredi matin. On n'arrive pas du tout avec cette mise en place choisie par la ville de Lyon à organiser une semaine équilibrée, entre les activités scolaires, périscolaires et extra scolaires.

C'est un vrai problème de fond et je crois qu'il faut y revenir.

On va mal articuler les temps périscolaires et scolaires, et pour les enfants qui sont en difficulté, il y aura un impact sur la réussite scolaire. Ce projet ne donne pas de garantie concrète en termes de qualité éducative car dans ce projet on a l'impression que les activités périscolaires sont reléguées en activités accessoires : elles sont marginalisées en fin de semaine alors que, par définition, le périscolaire est un temps éducatif à part entière qui doit être harmonisé et intégré dans les apprentissages fondamentaux et pas mis en fin de semaine.

La réponse que vous m'aviez faite, Monsieur DA COSTA, début juin, en me disant que la différence entre les activités périscolaires et extra scolaires, c'était que dans les activités extra scolaires, les enfants n'étaient pas forcément avec leurs copains de classe alors que dans les activités périscolaires, par définition, ils étaient avec les copains de classe. Je trouve que c'est un peu léger et ça confirme que le périscolaire à la sauce ville de Lyon c'est de l'extra scolaire.

Finalement, on a des associations qui ont été très réactives, au moins une, c'est le Tennis de Table de Gerland qui en début de semaine a proposé aux parents des enfants déjà inscrits à cette association une activité extra scolaire, le vendredi après-midi en proposant que l'on inscrive nos enfants à une activité le vendredi après-midi, en lieu et place du périscolaire proposé par la ville de Lyon.

Si on avait eu une organisation moins dans l'urgence, il y aurait peut-être eu d'autres associations qui auraient eu le temps de proposer des activités, de négocier avec la ville des créneaux horaires dans les gymnases, pour pouvoir offrir cette solution- là mais ça veut dire que ce n'est pas de l'activité périscolaire mais bien extra scolaire. Nous revenons au fond de la question, à savoir que la mise en place de la réforme des rythmes scolaires par la ville de Lyon à Lyon n'est pas intégrée dans les apprentissages fondamentaux.

En appui de cela, on a un certain nombre de personnalités qui se sont élevées sur cette organisation à la ville de Lyon ; il y a des chronobiologistes, je pense à François TESTU dans un article dans Libération il y a quelques jours ; il y a aussi quelqu'un d'assez proche de la majorité municipale qui est Yves FOURNEL avec qui je n'ai pas toujours été d'accord mais dont j'ai toujours reconnu qu'il avait une vraie compétence dans le milieu de l'éducation de la petite enfance et qui est clairement contre ce mode de fonctionnement.

En conclusion, au-delà des problèmes de forme, on a un désaccord complet sur le fond et on demande bien évidemment des éclaircissements sur la forme.

Mme LA MAIRE : *Merci Monsieur GEOURJON, je crois que l'on avait compris, depuis que nous parlons de cette question, que vous n'étiez pas d'accord. Quant à Monsieur FOURNEL, je pense qu'il sera très content de savoir que vous louez son action.*

M. CHARLES : *C'est un débat qui dépasse le 7^e arrondissement et qui doit avoir lieu au conseil municipal, et qui a eu lieu et qui aura lieu à nouveau au conseil municipal.*

Rapidement, c'est presque plus une explication de vote que je souhaite donner : le groupe Europe Ecologie a voté contre au conseil municipal et dans tous les arrondissements mais nous voterons pour ces délibérations. Autant le fait de ne pas donner les votes déclenche une suspicion totalement inutile et, à notre avis, est une erreur politique : il faut donner tous les résultats, faire la transparence car il peut y avoir des erreurs mais comme nous n'avons aucune suspicion envers l'adjointe à l'éducation, nous lui demandons de donner les résultats pour arrêter ce débat qui est un peu stupide.

En ce qui concerne le débat sur le fond : effectivement le vendredi après-midi n'était pas notre choix ; il y a d'autres formes d'organisation que d'autres communes ont mises en œuvre et qui ont notre préférence mais il faut mettre en place une évaluation, pendant et après, de manière à faire évoluer le dispositif au fur et à mesure des montées en charge des écoles.

Il est bien évident que la première année sera une année de rodage y compris dans les types d'activités et la correspondance entre l'activité et le programme. Le plus important aujourd'hui, c'est ce qui va être fait pour pouvoir le corriger à l'avenir. On est le 24 juin, il y a des enfants à accueillir à la rentrée et parce qu'il faut que le dispositif soit au moins prêt, nous voterons ces subventions de manière à ce que les choses soient prêtes pour la rentrée, ce qui ne veut pas dire qu'il ne va pas falloir faire évoluer les choses à l'avenir. Nous voterons pour ces subventions malgré les réserves émises dans le passé sur cette forme d'organisation.

Mme MARION : *Je trouve très gênant de faire un chèque en blanc à ces différentes associations, sans connaître les activités qui seront proposées en face, notamment pour une raison, c'est qu'au moment où les ABCD de l'égalité sont mis en place par le rectorat dans la plus grande opacité, puisqu'il refuse de communiquer les écoles où il sera mis en place, je ne prendrai pas le risque que la théorie du genre rentre à l'école par le périscolaire. Je voterai contre. Merci.*

Exclamations diverses dans le conseil.

Mme LA MAIRE : *S'il vous plaît, il n'y a pas de place pour les invectives, nous sommes au conseil d'arrondissement et nous parlons d'une question sérieuse autour de laquelle nous avons déjà beaucoup débattu et sur laquelle il faut avancer.*

M. CHARLES : Je voudrais simplement rappeler qu'il n'y a pas de théorie du genre mais des études de genre ce qui fait que des scientifiques divers et variés, qui ne sont pas toujours d'accord entre eux, font des études sur la construction du genre mais la théorie du genre relève de la théorie du complot.

Mme LA MAIRE : Comme Monsieur CHARLES le disait, la fin de l'année scolaire est proche, les parents attendent pour l'organisation de ce vendredi après-midi. Nous avons pris un engagement de qualité et nous souhaitons offrir des activités de qualité et c'est donc à ce sujet-là qu'il faut se consacrer. Je vais donner la parole à Monsieur DA COSTA pour notamment revenir sur le problème de la publication des votes.

M. DA COSTA : Pour ce qui est de la publication des votes, l'inspectrice de l'Académie fera dans les prochains jours un communiqué de presse autour de cette question. Vous aurez donc l'ensemble du détail des votes école par école, pour l'ensemble de notre ville.

Par contre, à ce stade, je vous invite à vous placer dans le registre des parents d'élèves qui ont largement voté au niveau de notre arrondissement pour le projet de la ville ; aujourd'hui, au niveau de la mairie, nous sommes en train de faire un travail extrêmement fin avec les parents d'élèves. Pour votre information, il y a déjà eu deux rencontres autour du périscolaire dans cette mairie. Les parents d'élèves aujourd'hui ont tourné la page des votes des conseils d'école. Je vous l'ai dit en conseil d'arrondissement, à l'époque la CSI n'avait pas encore voté, on était sur quinze conseils d'école, onze avaient voté pour.

Notre arrondissement a largement voté pour cette réforme et, aujourd'hui, je vous encourage à vous placer derrière ces parents d'élèves qui s'intéressent à l'organisation de cette réforme pour la rentrée. Vous avez évoqué le chèque en blanc fait à ces associations, sachez que dans les rencontres organisées en mairie, nous avons reçu les représentants de toutes ces associations que nous avons listées et elles ont présenté à l'ensemble des parents d'élèves présents – nous avons eu en 2 jours, un peu plus de 50 parents d'élèves réunis en mairie – une trame de ce qui sera proposé à la rentrée.

Il faut se mettre dans une logique de mouvement, que l'on essaye d'avancer sur ces sujets.

Juste un dernier mot, pour information, l'association Tennis de table de Gerland a fait une lettre d'intention qu'elle nous a adressée il y a 2 jours en mairie, dans laquelle elle fait part de son souhait de participer à la réforme des rythmes scolaires.

Mme DAGORNE : Monsieur DA COSTA nous apporte les réponses, je suis ravie que ce soit l'inspectrice qui communique les votes mais pourquoi pas la ville de Lyon ? Que des parents soient venus, je trouve ça très bien mais vous les avez invités dans la précipitation puisqu'il ne faut pas oublier qu'ils ont reçu un Mail le jeudi pour le vendredi soir.

Pourquoi on est tatillon ? Parce que, comme l'a dit Christophe GEOURGEON, c'est sur le fond que l'on n'est pas d'accord, c'est pour le bien-être des enfants, quand on voit que l'on brade cela avec des procédures aussi rapides alors que ça fait 2 ans que ce dossier est en préparation et que l'on a attendu la fin des municipales pour remettre à zéro les compteurs, permettez-nous, c'est notre rôle d'opposants, de dire ce que l'on a à dire sur la forme et sur le fond.

Mme LA MAIRE : C'est l'inspectrice en accord avec la mairie de Lyon qui communiquera les résultats. C'est elle qui fera le communiqué de presse puisque tous les votes lui ont été transmis. Ils sont publics, on le dit depuis le début. C'est votre rôle d'opposante mais c'est un débat qui a eu lieu au conseil municipal, l'opposition a joué son jeu, il y a eu un vote et les règles de la démocratie sont ainsi faites : lorsque c'est voté, c'est voté. On ne va pas refaire le débat à tous les conseils. Maintenant il faut se placer dans l'organisation de ces nouveaux rythmes pour qu'elle soit la meilleure possible pour nos enfants. Ce qui va être organisé le vendredi après-midi pour les enfants sera de leur meilleur intérêt.

Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à la majorité.

(5 voix contre : (M.GEOURJON, Mme DAGORNE, M. CHELLALI, Mme DESRIEUX, Mme MARION)

24 - Demande présentée par la Société CLADIL en vue d'exploiter une installation de tri de poudres luminophores 5, rue Charles Martin à Saint-Fons.

Rapporteur : Christophe AMANY

M. AMANY : La société CLADIL est spécialisée dans le traitement des déchets d'équipements électriques et électroniques en fin de vie. Elle exploite actuellement un centre de tri et de valorisation.

Le projet de tri des poudres de luminophores correspond à une activité nouvelle pour le site et fait l'objet d'une demande d'autorisation à exploiter.

Ce projet permet de recycler des poudres de luminophores issues notamment du démantèlement des lampes usagées, des écrans, afin de récupérer dans la phase finale du procédé, des métaux rares au nombre de dix-sept qui sont utilisés dans la fabrication des éoliennes, des turbines hydro électriques, des écrans plats et de manière générale principalement dans les technologies diverses.

L'objectif du projet est de réaliser une phase de prétraitement du mélange de poudre et d'impuretés et de décontaminer le verre contenu dans les poudres de luminophores.

Si ces dispositions vous agréent, je vous remercie de donner un avis favorable à ce rapport.

M. CHARLES : *C'est tout simplement pour dire que c'est l'unique usine au monde qui fait cela. Aujourd'hui, la géopolitique des terres rares est de plus en plus compliquée et aujourd'hui à Saint Fons est en train de se développer un pôle de réutilisation de captage, de recyclage, de tout ce qui a été conçu au début comme équipement basse consommation mais fait avec des produits assez dangereux.*

Nous avons à nos portes, avec d'autres projets, ce qui se fait de mieux en chimie verte.

Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

25 - Jardins partagés – Convention d'occupation temporaire avec l'association « Brin d'Guill » pour la mise à disposition à titre gratuit d'un terrain communautaire situé rue Cluzan à Lyon 7^e, à usage de jardin partagé.

Rapporteur : Christophe AMANY

M. AMANY : Je parlerai des rapports 25 et 26 en même temps. Dans le cadre de son projet d'aménagement du secteur Mazagran, le Grand Lyon a créé un nouvel espace dédié au jardin partagé, en complément de l'îlot d'Amaranthes. A la suite des réunions de concertation, l'association Brin d'Guill a été associée à l'aménagement du nouvel espace de jardin partagé en tant que futur animateur et gestionnaire. A l'initiative de la Galerie Roger Tator et dans le cadre de la politique de la ville, le jardin d'Amaranthes a été édifié en 2003 par l'artiste jardinier Emmanuel Legrand. Dès le départ, il intègre des habitants du quartier et les phases d'extension successives permettront aux riverains et usagers de cet espace, de participer à son développement.

En 2006, un partenariat a été établi avec l'association Brin d'Guill qui s'associe à la vie de la gestion de l'espace. On nous demande de donner un avis favorable à la convention d'occupation temporaire avec l'association Brin d'Guill.

Si ces dispositions vous agréent, je vous remercie de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

26 - Lyon 7^e – Mises à disposition à titre gratuit de différentes parcelles de terrains entre la ville de Lyon et la Communauté Urbaine de Lyon dans le cadre de l'aménagement des espaces publics de proximité dans le quartier Guillotière (espace Mazagran) pour les besoins de jardins partagés – EI 07 275.

Rapporteur : Christophe AMANY

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

27 - Mise en valeur par l'éclairage de l'Eglise Saint-Michel à Lyon 7^e – Autorisation de signer une convention relative à la gestion des installations d'éclairage.

Rapporteur : Loïc GRABER

M. GRABER : Ce dossier qui aurait fait plaisir à mon prédécesseur Jean-Marc DUCARD concerne la mise en lumière du clocher de l'église Saint Michel et de ses vitraux.

Ce projet est financé par EDF à hauteur de 50 000 euros ; le présent dossier concerne l'autorisation à signer une convention relative à la gestion de ces installations d'éclairage, à savoir l'installation d'éclairages dans l'église et la prise en charge par la ville des coûts de fonctionnement de cet éclairage par rapport à ce que ça va générer.

Je vous remercie de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

28 - Programmation 2014 au titre du contrat urbain de cohésion sociale de Lyon – Demande de cofinancement des postes des missions territoriales de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale et des actions sous maîtrise d'ouvrage de la ville de Lyon – Demande de cofinancement des postes au titre de la mission de coopération culturelle et du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance.

Rapporteur : Loïc GRABER

M. GRABER : Comme vous le savez, les actions de CUCS sont mises en œuvre par les missions territoriales ; ces missions territoriales comprennent des directeurs ou chefs de projet, des chargés de mission, des chargés de communication et, ce qui me tient un peu plus à cœur, des chargés de concertation.

Ces équipes ont pour objet de mettre en œuvre les schémas territoriaux de développement dans tous les quartiers inscrits dans la géographie prioritaire des CUCS.

Ce sont des postes cofinancés et co-mandatés par la ville de Lyon, la Communauté Urbaine de Lyon, l'Etat et l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine.

L'objet de cette délibération consiste à solliciter les participations financière aussi bien de la Communauté Urbaine de Lyon, de l'Etat et de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine, pour le cofinancement de ces postes.

La seconde partie de cette délibération concerne la sollicitation des partenaires institutionnels de la ville pour la prise en charge d'un certain nombre d'actions conduites directement par la Ville, elles concernent les enquêtes-écoute habitants, les fonds d'initiative locale, le fonds associatif local, les actions pour permettre aux habitants de s'impliquer dans la vie de la cité, les plans de communication et l'accompagnement formation des différents acteurs territoriaux.

La troisième partie concerne le volet culture du CUCS, notamment la prise en charge financière des postes d'animation des chargés de mission et du chef de projet qui animent ce volet culture au sein de ces quartiers.

Enfin, le dernier aspect de cette délibération consiste à une demande de participation de cofinancement de l'Etat pour les postes intervenant dans le cadre du conseil local de sécurité : ce sont des postes intervenant dans les commissariats pour l'accueil et l'orientation des victimes et des auteurs d'infraction pénale.

Je vous remercie de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

29 - Lyon 7^e – Accord sur l'exemption des frais de mise à disposition des locaux sis 1 rue de la Madeleine au profit du Service départemental d'Incendie et de Secours du Rhône – EI 07 039.

Rapporteur : Loïc GRABER

M. GRABER : Cette caserne, comme vous le savez, est actuellement en restructuration complète ; au démarrage des travaux, il s'est avéré que l'un des bâtiments situé au 1 rue de la Madeleine appartient à la ville de Lyon.

Pour permettre la mise en œuvre de ces travaux, il est proposé que la ville de Lyon mette à disposition, sous forme d'une autorisation d'occupation temporaire, ce bâtiment pour y faire du stockage. Ceci, depuis le 1^{er} septembre 2012, date du démarrage des travaux jusqu'à la fin de mars 2016, date de la fin des travaux sur la caserne.

Cette délibération propose la mise à disposition, à titre gratuit au bénéfice du SDIS, de ce bâtiment, notamment en raison des travaux entrepris sur cet ensemble patrimonial.

Je vous remercie de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

30 - Lyon 7^e – Résiliation d'un bail emphytéotique entre la ville de Lyon et la Société ERAC – 12-14-16 Avenue Berthelot, Rue de Marseille, Rue Etienne Rognon et rue Raulin – EI 07 075.

Rapporteur : Loïc GRABER

M. GRABER : Par bail emphytéotique du 20 mai 1994, la ville de Lyon avait mis à disposition de la société Espace Rhône-Alpes Coopération différents locaux dans le Centre Berthelot, plus particulièrement le bâtiment G pour une surface de 1 572 m² et le bâtiment H pour une surface de 1 119 m².

Ce bail avait été conclu pour une durée de 30 ans, notamment en vue de l'implantation de sièges sociaux, et bureaux d'organisations non gouvernementales, comme c'est le cas d'ailleurs pour un certain nombre d'associations sur ce secteur.

Compte tenu des investissements réalisés, le preneur, la société ERAC, avait demandé un loyer au franc symbolique au moment de la signature du bail en mai 1994. Deux avenants ont été signés avec cette entreprise, l'un en décembre 1998, prolongeant cette exonération de la redevance, en raison des travaux importants qui avaient été conduits, l'autre en février 2014 qui fixait le montant de cette redevance annuelle à 74 000 euros avec une faculté de résiliation anticipée.

L'entreprise ERAC a fait valoir auprès de la ville de Lyon, ce droit de résiliation anticipée en date du 27 mars dernier. Elle a demandé la résiliation du bail emphytéotique qui avait été contracté le 20 mai 1994.

Afin de pouvoir entériner la résiliation de ce bail, ce projet de délibération permet donc à la ville de régler les actes administratifs nécessaires.

Je vous remercie de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

31 - Liste complémentaire d'autorisations d'urbanisme nécessaires à la réalisation de petits travaux d'investissement.

Rapporteur : Loïc GRABER

M. GRABER : Ces petits travaux d'investissement définis dans le cadre de la programmation des enveloppes de travaux du propriétaire et de travaux d'aménagement que doit la ville de Lyon à un certain nombre d'éléments de son patrimoine.

Très importants travaux pour les usagers car cela concerne notamment l'installation d'un nouveau restaurant scolaire au groupe scolaire Marcel Pagnol et le renouvellement des modules et rampes du Skatepark de Gerland. Cette délibération permettra de lancer les procédures administratives, notamment les déclarations préalables, afin de pouvoir lancer ces travaux au plus tôt.

Je vous remercie de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

32 - Etat spécial d'arrondissement – Exercice 2014 – Décision modificative n°2.

Rapporteur : Zorah AIT-MATEN

Mme AIT-MATEN : Il s'agit pour nous de voter une décision modificative à l'Etat spécial d'arrondissement – exercice 2014. Elle concerne le remboursement, par la ville, des plateaux repas commandés par les bureaux de vote à l'occasion des élections municipales et européennes. La ville rembourse à hauteur de 70 euros par bureau de vote ; le montant pour notre arrondissement est donc de 7 560 euros.

Deuxième point dans cette décision modificative, l'intéressement aux locations de salles : un reversement de 20% du montant encaissé en 2013 soit 6 020 euros.

Enfin, la prise en charge par la ville des frais avancés par l'arrondissement à partir de mars 2014, pour l'achat des couches et du lait dans les crèches dont la gestion est transférée à la mairie d'arrondissement. Les crédits accordés s'élèvent à 9 128 euros.

Je vous remercie de donner un avis favorable à ce rapport.

Mme DAGORNE : *Simplement pour dire que nous voterons contre ce dossier budgétaire.*

Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à la majorité.

5 abstentions : M.GEOURJON, Mme DAGORNE, M. CHELLALI, Mme DESRIEUX, Mme MARION)

Commentaire [VdL2] : En cours de vérification par PC

33 - Subventions aux associations développant des actions auprès des personnes âgées (opération été, foyers restaurants)

Rapporteur : Zorah AIT-MATEN

Mme AIT-MATEN : Deux structures sont concernées dans notre arrondissement : le Centre Social de Gerland pour une subvention de 1 000 euros pour les sorties en journée du club Rayon de Soleil et une subvention de fonctionnement pour le foyer restaurant Marc Bloch, de 19 000 euros.

Je vous remercie, chers collègues, de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

34 - Approbation d'une nouvelle convention de financement relative à l'attribution d'une subvention d'investissement complémentaire de 100 000 euros au CCAS, dans le cadre de la réhabilitation de l'EHPA « Jean Jaurès » sis 286 avenue Jean Jaurès à Lyon 7^e – Adaptation des crédits de l'opération et affectation d'une partie de l'AP 2012-1, programme 0000.1.

Rapporteur : Zorah AIT-MATEN

Mme AIT-MATEN : En concertation avec la ville de Lyon, le CCAS a programmé la réhabilitation de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées Jean Jaurès ; les travaux ont commencé pour une durée de 18 mois et seront achevés, nous l'espérons, à la fin de l'année 2014.

Le CCAS qui est propriétaire des bâtiments assure la conduite de l'opération dont il avait évalué le coût à 80 200 000 euros.

Pour la réalisation de ces travaux, le CCAS avait sollicité une subvention d'équipement de 3 500 000 euros, cependant, les marchés de travaux relatifs à cette opération ont été bien supérieurs à l'estimation, notamment à cause du désamiantage et la DIRECCTE a exigé des prélèvements supplémentaires.

Il nous est proposé d'approuver 100 000 euros de crédits supplémentaires soit 3 600 000 euros au total pour la réhabilitation de l'EHPA Jean Jaurès et d'adopter une nouvelle convention de financement qui abrogera et remplacera la précédente.

Je vous remercie, chers collègues, de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

35 - Emprunt du CCAS auprès de la CARSAT.

Rapporteur : Zorah AIT-MATEN

Mme AIT-MATEN : Ce rapport fait suite à celui que je viens de vous proposer au vote. Pour compléter le financement de cet équipement, le CCAS sollicite auprès de la CARSAT une demande de prêt d'un montant de 600 000 euros, destiné à la réhabilitation de l'EHPA Jean Jaurès.

Toutes les délibérations du CCAS qui concernent un emprunt sont exécutoires sur avis du conseil municipal qui émet un avis favorable à la demande d'emprunt du CCAS auprès de la CARSAT, relatif au financement de l'équipement mobilier de l'EHPA JEAN Jaurès pour une durée de 20 ans, à taux « zéro » d'un montant de 600 000 euros.

Je vous remercie, chers collègues, de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

38 - Attribution d'une subvention de 15 000 euros à l'Association « forum Réfugiés-Cosi » à Villeurbanne pour son programme d'actions 2014.

Rapporteur : Kear Kun LO

M. LO : Il s'agit du programme d'actions 2014 de cette association à laquelle sont largement associés de nombreux acteurs représentant la société civile lyonnaise, tels que le Centre International d'Etudes pour le Développement Local (CIEDL), Agronomes et Vétérinaires Sans Frontières (AVSF), Agir Ensemble pour les Droits de l'Homme, le Groupement Public Réseau Rhône-Alpes d'Appui à la Coopération Internationale (RESACOO), le Collectif des Associations de Développement Rhône-Alpes (CADR), la Maison des Solidarités ainsi que le Barreau de Lyon

Je vous remercie, chers collègues, de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

**Le rapport est adopté à la majorité.
(1 abstention : Mme MARION).**

Mme LA MAIRE : Avant de terminer ce conseil d'arrondissement, nous allons passer aux questions diverses. Cependant, je vous informe d'ores et déjà que cette année, la fête du 7^e arrondissement se tiendra au parc Blandan le mercredi 2 juillet ; vous pourrez venir avec vos enfants, de nombreuses activités étant prévues pour eux. Le maire de Lyon inaugurera à cette occasion la vague des remparts.

Questions diverses

M. CHELLALI : La place Gabriel Péri souvent plus connue sous le nom de place du Pont, est un lieu symbolique de notre ville puisqu'elle fut, jusqu'à la fin du 18^e siècle, le lieu de passage privilégié pour celles et ceux qui venaient du Dauphiné ou d'Italie et qui souhaitaient se rendre à Lyon.

Elle est toujours une porte sur la ville, où les immigrations se sont succédé au fil des ans et des histoires économiques et politiques des pays d'origine de ces migrants.

Cependant, nous assistons depuis plusieurs années à une implantation d'une délinquance que, manifestement, personne n'arrive à endiguer. Il s'est développé une économie de misère comme la vente de plusieurs objets récupérés dans les poubelles, de produits alimentaires distribués par des associations et également des trafics en tout genre.

Le plus scandaleux, c'est la prostitution de proximité discrète de mineurs, leur comportement rendant la place de plus en plus glauque et invivable.

Concernant la Guillotière, va-t-on laisser encore longtemps la place Gabriel Péri, devant le Casino, être envahie par ces trafics en tout genre ? Y a-t-il un projet de réaménagement total de la place afin d'apporter des solutions pérennes car les commerçants comme les riverains sont en souffrance réelle avec toute la violence qu'ils subissent au quotidien, malgré les doléances faites de leur part auprès des élus de votre majorité ?

Visiblement, rien ne change malgré les petites solutions mises en place, la prostitution de mineurs ne cesse de progresser sans que personne ne semble réagir. Cette situation est devenue intenable car c'est une atteinte aux droits de l'Homme mais aussi, pour les riverains, pour les commerçants et les passants qui n'en peuvent plus et pourtant, ils ont été patients.

Les commerçants et habitants s'accordent à dire que c'est l'image du quartier qui souffre de la présence de ces jeunes prostituées et des divers trafics avec des conséquences sur l'activité économique des commerces de la place.

La disparition de commerces serait tout à fait préjudiciable et source de ghettoïsation de ce quartier. Que ce soit les services des espaces verts de la ville, ceux de la propreté du Grand Lyon, les polices nationale et municipale, tous essaient à leur niveau de maintenir ce quartier à flot et je les en remercie.

Il faut avouer que ça ne suffit pas alors, Madame la Maire, c'est la raison pour laquelle je vous interpelle ce soir car il y a un moment, lorsqu'on se retrouve face à une situation qui n'est plus contrôlable, où on a le devoir de remettre cette situation en ordre et sous contrôle.

Que comptez-vous faire, en lien avec les services de l'Etat, pour que ce quartier soit de nouveau vivable ? Je vous remercie.

Mme LA MAIRE : *Monsieur CHELLALI, nous n'avons pas attendu votre question de ce soir pour nous préoccuper très sérieusement de la situation et il y a déjà plusieurs semaines nous avons organisé une réunion de tous les services, à la fois de police nationale et municipale, prévention et services municipaux divers et variés en charge de ces questions pour apporter une vraie réponse à cette situation qui est loin d'être celle que vous décrivez.*

La police est là depuis plusieurs semaines matin et après-midi et elle nous a donné les statistiques des procédures judiciaires ouvertes à partir de plaintes sur les lieux ou d'infractions constatées : le tableau est loin d'être aussi noir que celui que vous décrivez.

Nous avons la grande chance d'avoir parmi nos conseillers d'arrondissement l'adjoint au maire en charge de la tranquillité et de la sécurité publique. Il va pouvoir vous dire combien l'ensemble des services de la mairie se soucie de la situation de la place Gabriel Péri qu'il n'envisage pas de laisser à l'abandon ; il a entendu les plaintes des commerçants et des riverains.

M. SECHERESSE : *J'ai cru comprendre que vous félicitez la police nationale et municipale, permettez-moi de vous demander de faire un effort et de remercier les élus de la ville de Lyon qui n'arrêtent pas de faire des efforts dans ce sens -là.*

Je vois à votre regard que vous nous remerciez. Ce n'est pas une situation très facile et on trouve malheureusement ces configurations dans un certain nombre de capitales européennes quelles qu'elles soient.

S'il s'agit de décrire la misère humaine et de voir dans quelles conditions un certain nombre de familles vivent et qu'un certain nombre d'activités parfaitement répréhensibles existent, je ne rentrerai pas dans les détails (par exemple la prostitution) mais je m'associerai à vos propos.

Il faut agir et Madame la Maire vous a expliqué que nous étions très actifs. Il faut agir comme la police municipale et la police nationale le font ; elles interviennent l'une comme l'autre de manière aléatoire, tôt le matin, mais on ne peut pas mettre une compagnie de CRS en permanence devant le McDonald's ou à la sortie du métro.

Nous allons agir en matière de commerces puisque vous avez parlé d'une enseigne bien connue, de la région stéphanoise. Cela étant, il y a aussi une enseigne de sandwiches américaine extrêmement connue avec un M jaune, à laquelle nous allons faire des propositions, on va essayer de faire en sorte que les choses progressent.

Je vois l'adjointe aux commerces demain soir pour que nous puissions mettre en œuvre très rapidement les choses. Il y a un certain nombre de réflexions conduites avec le Préfet de police, puisque c'est une question qui concerne l'ensemble de l'agglomération. Il se trouve que c'est dans le 7^e mais ça pourrait être dans le 3^e, à Bron ou ailleurs.

C'est un dossier très compliqué, comme il y en a peu dans l'agglomération, d'autant que, je reviens quelques secondes là-dessus, les prostituées dont vous parlez sont systématiquement des mineures et que les choses se font de manière scandaleuse, c'est une question qui nous préoccupe.

Madame la Maire du 7^e arrondissement a alerté à la fois les services de la police nationale et nous-mêmes depuis longtemps sur ces questions- là ; un certain nombre de personnes, notamment des commerçants, nous ont alertés et je voudrais remercier Madame la Maire d'avoir pris les choses en main très tôt et je comprends votre intervention comme une manière de nous soutenir et je vous en remercie.

M. CHARLES : Il y a quand même quelque chose qu'il faut rappeler c'est que cette place, pendant des décennies, depuis mes grands-parents, était la place des chibanis et fonctionnait très bien.

Tout le monde se sentait en sécurité. C'est quand Michel NOIR, à l'époque, a fait construire cet horrible immeuble qui s'appelle le CLIP, mis des jets d'eau par terre pour faire partir les chibanis, que cette place a commencé à dysfonctionner et que l'on a vu apparaître les trafics.

C'est l'absence de respect des chibanis sur l'espace public qui a déclenché cette situation ; le tramway n'a pas permis de rétablir un espace public et l'espace requalifié avec la suppression des jets d'eau n'a jamais permis de faire cesser les trafics.

Aujourd'hui, on peut tous être d'accord sur la situation inacceptable, notamment la prostitution de mineurs, mais je voudrais remercier Jean-Yves SECHERESSE de ne pas confondre trois choses : immigration, misère et délinquance.

Il y a une confusion sous-jacente avec des sous-entendus politiques et des pensées politiques là-dessous ; il faut gérer le marché de la misère mais, malheureusement, je ne vois pas l'évolution sociale aller vers le haut, donc il va falloir en gérer de plus en plus, mais il y a des structures qui peuvent le faire. Je ne voudrais pas que l'on se laisse aller à un glissement, de confondre misère, immigration et délinquance.

M. CHELLALI : Vous disiez tout à l'heure que je grossissais un peu le tableau mais je suis parti rencontrer des commerçants, je suis resté des journées avec eux, la police municipale et la police nationale sont intervenues plusieurs fois dans la semaine.

Mme LA MAIRE : La police intervient tous les jours, ce n'est pas elle qui va régler le problème. Nous allons nous aussi à la rencontre des commerçants et des riverains.

M. CHELLALI : Donc vous reconnaissez que vous êtes impuissante à régler la situation.

Mme LA MAIRE : Non, je dis que l'on va chercher d'autres solutions, l'occupation policière est une solution qui peut se faire dans un temps court mais il faut régler la situation autrement. Il y a des populations qui sont à prendre en charge, des aménagements d'espaces à faire mais tout ça ne peut pas se faire en quelques semaines. Nous traitons le problème et nous n'avons pas attendu que vous veniez nous apporter cette question au conseil pour la traiter.

Nous aussi, nous parcourons l'arrondissement et nous sommes sensibles comme tout un chacun aux points de dysfonctionnement dans notre arrondissement. Nous souhaitons le résoudre de manière durable et pacifique.

M. CHELLALI : Quand la police intervient, c'est de 9h00 à 11h30 et une fois qu'elle est partie, le manège reprend. Allez-vous trouver des solutions pérennes ? En CICA en mai 2013, on nous disait qu'il y allait avoir une requalification de la place Gabriel Péri. Madame la première adjointe nous annonçait à l'époque qu'il y aurait une solution par la requalification de la place.

M. SECHERESSE : Ne jouez pas avec ça parce que je peux vous amener dans d'autres quartiers de Lyon ou de l'agglomération où il y a des questions qui sont plus ou moins liées à ça et je peux vous dire que dans 6 mois, dans 1 an, nous aurons des questions à traiter, probablement les mêmes et que vous aurez le plaisir, la joie et l'opportunité, d'intervenir une deuxième fois, une troisième fois etc.

C'est un bon sujet, faites en une rente si vous voulez, il n'empêche que nous allons régler ces questions, probablement pour une période très courte car ça continuera : il y a un flot extraordinaire, ce sont des gens pauvres qui font les poubelles pour vendre des produits ramassés par des enfants, on est, vous l'avez indiqué, dans une situation terrible et ne croyez pas que c'est en changeant trois éléments sur la place Gabriel Péri que les choses vont être réglées.

Je voulais appeler à un peu de calme et de retenue sur ces questions.

Mme AIT-MATEN : Puisque vous m'avez désignée, c'est vrai qu'au dernier mandat j'étais chargée de la tranquillité publique au même titre que l'est aujourd'hui Eddy ACACIA et que nous avons le plaisir d'avoir parmi nous l'adjoint à la tranquillité publique à la ville de Lyon.

Je mets au défi quiconque qui se permettrait de dire que nous n'avons rien fait pendant 6 ans : demandez simplement à la voix du quartier (le conseil de quartier Guillotière) tous les efforts qui ont été faits par la municipalité, par la police nationale, la police municipale, pour assainir la situation. On part de très, très loin Monsieur CHELLALI et je peux vous garantir que le tableau que vous avez décrit est très noir (nous sommes tous conscients du dysfonctionnement de cet espace de notre arrondissement) dans lequel vous stigmatisez et je vous le dis de manière très calme, vous avez été instrumentalisé pour balancer cette question ici et je regrette que vous n'ayez pas eu l'intelligence de réfléchir avant d'asséner des propos dignes des extrêmes, je le dis clairement puisque Madame MARION vous a apporté son soutien tout à l'heure en souriant. Je me réjouis de voir que vous avez choisi votre camp et que vous êtes dans les positions les plus extrémistes sur des questions sur la misère.

Je suis désolée mais, soyez sûr Monsieur CHELLALI que, chaque fois que vous prendrez ce genre d'initiative et de discours ici, dans cette enceinte démocratique et républicaine surtout, je ferai front face à vous, aussi.

Mme LA MAIRE : *Nous allons en terminer avec ce sujet, c'est une question que nous prenons en compte.*

Mme DAGORNE : *Il n'y a pas de sujets qui peuvent être interprétés, il n'y a pas de sujets tabous et nous n'avons pas de leçons à recevoir de qui que ce soit. Je voudrais que Monsieur CHARLES aille vérifier quand il annonce que des choses ont été faites sous Michel NOIR ; les jets d'eau sur la Gabriel Péri me semblent dater depuis 2001. Merci.*

M. CHARLES : *Raymond BARRE les a enlevés au moment du tramway pour être exact.*

Mme MARION : *Je voudrais revenir sur les détériorations de la fresque Diego RIVERA, rue Georges Gouy et la place adjacente : des administrés m'ont interpellée là-dessus, je ne crois pas être la seule, cela a dû revenir à vos oreilles. Ce serait dû à des jeunes du quartier qui sont bien identifiés par les habitants et nos concitoyens aimeraient savoir ce que l'on compte mettre en place pour éviter le délabrement progressif de cette fresque et de cette place.*

Mme LA MAIRE : *Nous avons reçu des lettres de riverains et nous sommes en train d'étudier le problème de cette fresque ; au même titre que pour la place Gabriel Péri, les solutions ne sont pas immédiates mais c'est un dossier pour lequel nous cherchons une réponse.*

Cela étant, quand vous dites que les personnes ont été identifiées, rien dans les lettres des riverains ne permet de le laisser croire ; il est simplement dit qu'il y a des dégradations et qu'il faut trouver les moyens pour protéger cette fresque.

Nous ne sommes pas une autorité judiciaire et s'il y a des gens qui veulent déposer plainte contre des personnes dénommées pour des faits, ils le font. La mairie n'a aucune information sur les personnes qui ont commis ces dégradations. Nous savons qu'elles existent et nous travaillons sur ce dossier.

Mme AIT-MATEN : *Malheureusement Eddy ACACIA n'est pas là mais nous nous sommes rendus plusieurs fois sur place et la dernière visite avec le Directeur de Cabinet de Madame la Maire, avec la SACVL car, même si vous n'habitez pas le 7^e Madame MARION, étant la seule dans ce cas parmi le conseil, vous n'êtes pas sans ignorer que cet espace appartient à plusieurs personnes notamment à la SACVL. La fresque de Diego RIVERA a été faite par Cité Créations sur les murs de la SACVL donc nous étudions avec ce bailleur un réaménagement de la place et une protection de la fresque et une réhabilitation par Cité Créations.*

Nous vous expliquerons au fur et à mesure et vous le verrez vous-même, il va y avoir une installation de caméras de vidéo surveillance qui nous manquent sur cet emplacement et qui nous permettraient peut-être d'identifier certains jeunes et je peux vous garantir que si vous avez des noms, la police serait très heureuse de les avoir.

J'habite à 200 mètres de la fresque et je suis incapable de vous donner le nom d'un jeune qui aurait dégradé cette fresque. Mais si les habitants ont des noms, c'est de leur responsabilité de citoyen d'aller à la police et de dénoncer des faits graves. Nous sommes sensibles à cette place puisque les fresques de la ville de Lyon portent à la ville une renommée internationale.

Mme MARION : *Je ne suis pas la seule à ne pas habiter l'arrondissement, il y a également M.BRUMM. En ce qui concerne la fresque, les gens savent et une enquête de la police permettra de retrouver ces gens.*

M. BLACHIER : Je souhaiterais intervenir sur quelque chose de beaucoup plus léger, la fête du 7^e arrondissement que vous avez évoquée tout à l'heure.

Le programme de la fête du 7^e qui est familiale, locale et amicale est le suivant : ça se passera au parc Blandan. A partir de 16h00, il y aura des jeux pour enfants, des clowns, des magiciens, des ateliers de maquillage et de sculpture sur ballons, des jeux d'eau, des bulles de savon et des circuits de voitures.

A 16h30, il y aura une déambulation en musique avec le Brass Band de Lyon et d'autres manifestations autour des sports collectifs et ce sera l'occasion pour le maire de Lyon et président du Grand Lyon de venir inaugurer la vague des remparts à cet endroit.

A 18h00, nous aurons un spectacle de Guignol par une compagnie lyonnaise de spectacle qui fera un spectacle qui s'appelle Guignol et la gourmandise et ensuite, ce sera une buvette et un pique-nique à partir de 19h00. A 20h30, on aura un des grands groupes qui grandit dans la scène lyonnaise, qui passait hier sur France Culture, qui s'appelle Erotic Market ; ce groupe était présent aux Nuits Sonores, aux Nuits de Fourvière et va faire une tournée en France et si tout continue comme ça, deviendra un grand groupe européen d'électro.

Mme LA MAIRE : Nous terminons sur ces notes festives. Je vais clôturer la séance. Je remercie à la fois les élus et le public de leur attention pendant cette séance du conseil d'arrondissement.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Madame la Maire lève la séance à 20h40

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 24 JUIN 2014

Le mardi 24 juin 2014, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil d'Arrondissement, dûment convoqués en séance publique par Madame la Maire, se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs délibérations. Madame la Maire ouvre la séance du Conseil d'Arrondissement à 18h40 et propose de désigner Sarah PEILLON pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Madame PEILLON procède à l'appel des présents.

PRESENTS :

Mme Myriam PICOT, Mme Zorah AIT-MATEN, M. Eddy ACACIA, Mme Marie-Madeleine FIERS, M. Romain BLACHIER, Mme Valérie GALLIOU, M. Paulo DA COSTA, Mme Martine UBALDI-CLARET, M. Christophe AMANY, Mme Claire SADDY, M. Loïc GRABER, M. Jean-Yves SECHERESSE, Mme Anne-Sophie CONDEMINE, M. Christophe GEURJON, Mme Corinne IEHL, M. Bruno CHARLES, M. Kear Kun LO, Mme Ivana PLAISANT, M. Kader CHARNI, Mme Sarah PEILLON, Mme Laure DAGORNE, Mme Emilie DESRIEUX, M. Saidi-Ali CHELLALI, Mme Agnès MARION.

EXCUSES :

M. Richard BRUMM
Mme Françoise RIVOIRE
M. Thierry BRAILLARD

POUVOIR A :

Mme CONDEMINE
Mme FIERS
Mme AIT-MATEN

ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA PRECEDENTE REUNION EN DATE DU 3 JUIN 2014, Madame la Maire demande si le compte rendu appelle des remarques ou observations. Personne ne demandant la parole, elle le met aux voix. Le **compte-rendu** est **adopté à l'unanimité**.

Mme LA MAIRE : Nous n'allons pas suivre l'ordre des rapports car certains conseillers ont des obligations et vont devoir nous quitter ; nous allons donc commencer la séance par les rapports 20, 21, 22 et 23 et je donne la parole à Mme UBALDI-CLARET sur ces rapports.

20 - Attribution d'une subvention de 35 000 euros à l'Association Lyon VTT pour l'organisation de la manifestation « Lyon Free VTT » les 6 et 7 septembre 2014. Approbation d'une convention mixte.

Rapporteur : Martine UBALDI-CLARET

Mme UBALDI-CLARET : Cette association, Lyon VTT, organise pour la douzième année consécutive la manifestation Lyon Free VTT les 6 et 7 septembre ; cette randonnée urbaine permet de proposer à tous, vététistes confirmés, occasionnels ou débutants, des parcours inédits et conçus en milieu urbain.

Trois parcours sont prévus : un parcours "découverte" (25 km), un parcours sportif (36 km) et expert (59 km), correspondant aux niveaux et envies de chacun.

Pour la première fois, le nombre de participants sera limité à huit mille. Les participants découvriront des nouveaux sites, notamment le tunnel mode doux de la Croix-Rousse et le Pont Raymond Barre.

Le circuit 6h VTT est une nouveauté cette année, proposé le samedi soir à des vététistes plus aguerris.

Les sites de départ et d'arrivée seront organisés dans la grande prairie du parc de Gerland.

Le budget prévisionnel de cette manifestation s'élève à 212 450 euros.

En raison de l'intérêt que présente la manifestation sur le plan sportif et rayonnement de la ville, il est proposé d'allouer une subvention de 35 000 euros à cette association.

Je vous invite à donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

21 - Les Lions du Sports – Attribution de subventions aux associations sportives de proximité.

Rapporteur : Martine UBALDI-CLARET

Mme UBALDI-CLARET : Pour l'année 2014, l'opération Lions du sport a été reconduite afin de récompenser les associations et clubs de quartiers, dans chaque arrondissement, qui se seront fait remarquer par des résultats notoires, une initiative pertinente ou qui auront besoin d'un soutien ponctuel.

Pour l'année 2014, le mécanisme d'attribution est le suivant : trois Lions du Sport, quatre associations ou clubs pouvant être retenus pour chaque Lions du Sport.

Il est proposé d'affecter les subventions au titre du mois de juillet 2014, soit au total 18 000 euros pour les neuf arrondissements de Lyon.

Je vous invite à donner un avis favorable à ce rapport.

Mme DAGORNE : *Sur ce dossier, nous avons deux questions. La première très technique, en ce qui concerne la subvention attribuée à REUNION FUTSAL : je n'ai pas le souvenir d'avoir eu des précisions sur cette subvention. De quel club s'agit-il et de quel tournoi ? Si on l'a évoqué en office des sports il y a quelques mois, cela doit dater maintenant.*

Mme UBALDI-CLARET : *Je crois que c'était mi-juin, je n'ai pas la date sous les yeux, au gymnase Gabriel Rosset ; la manifestation était sportive et culturelle.*

Mme DAGORNE : *Quel est le bénéficiaire de la subvention de 500 euros ?*

Mme UBALDI-CLARET : *Cela s'appelle Réunion FUTSAL.*

Mme DAGORNE : *D'accord je ne la connaissais pas. Deuxième question : je voulais revenir sur une question rapidement évoquée à l'office des sports dernièrement mais surtout en commission des sports, au sujet du projet qui est de réduire le nombre de Lions du Sport par arrondissement, dans l'année qui vient et les années qui suivent.*

Pour l'instant, ça semble bien entamé pour 2014 puisque l'on passerait à trois Lions du Sport par an au lieu de cinq. Je trouve dommage que l'on perde une des rares initiatives de proximité que l'on avait en arrondissement puisque les Lions du Sport sont attribués par les arrondissements après discussion au niveau de l'office des sports et sur proposition au niveau de l'arrondissement, à la différence de toutes les autres subventions qui sont du ressort de l'adjoint en mairie centrale.

Cette marge de manœuvre permet de donner un coup de pouce à des clubs lors de manifestations un peu ponctuelles ou d'événements sportifs avec compétition.

Je trouve dommage que, dans le contexte budgétaire que nous annonce le maire de Lyon, ce soit quasiment la seule perspective d'initiative de l'arrondissement, de soutien aux activités de proximité qui soit réduite de 2/5^e dans les années qui viennent. Vous aurez l'occasion d'en reparler lors du budget. Nous voterons les subventions à ces trois clubs. Merci.

Mme UBALDI-CLARET : *C'est dommage que les Lions du Sport soient réduits à trois mais on peut espérer que l'an prochain, ils reviendront à cinq.*

S'il y a des projets de proximité qui apparaissent, on peut voir avec l'adjoint aux sports de la ville : il y a éventuellement cette possibilité.

Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

22 - Attribution de subventions exceptionnelles de fonctionnement aux associations suivantes : Lyon Athlétisme et CRO Lyon Boules – Signature d'une convention d'application avec Lyon Athlétisme et CRO Lyon Boules.

Rapporteur : Martine UBALDI-CLARET

Mme UBALDI-CLARET : Nous sommes concernés dans le 7^e par Lyon Athlétisme. Cette association a reçu, au titre de l'année 2014, une subvention de 46 000 euros. Il a été observé que le montant de cette subvention ne correspondait pas au mieux à la réalité de ses activités.

En effet, Lyon Athlétisme a dû faire face aux frais de déplacement des 90 athlètes de l'association qui se sont qualifiés pour la finale N1A des championnats de France Interclubs à Lens, le 18 mai 2014.

Il est donc proposé qu'une subvention exceptionnelle de 3 000 euros soit allouée à cette association pour financer cette prise en charge.

Je vous invite à donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

23 - Attribution de subventions exceptionnelles de fonctionnement aux associations Développement Roller Skate BMX, Valentin Haüy et Lyon GR.

Rapporteur : Martine UBALDI-CLARET

Mme UBALDI-CLARET : Dans le 7^e, nous sommes simplement concernés par l'association ADRSB.

La ville de Lyon a confié la gestion du skate parc de Lyon à cette association pour le développement du roller, skateboard et BMX, association créée en 2000.

Cette association qui ne bénéficie pas d'une subvention annuelle de fonctionnement a pour objet d'assurer la gestion, le contrôle et le développement d'un équipement sportif lié à la pratique du roller, skateboard et BMX, de développer au sein de cet établissement toute manifestation, compétition, animation propre à renforcer le rayonnement et la pérennité.

Cette association a organisé le dimanche 4 mai 2014, pour la première fois à Lyon, une étape de la Coupe de France de Mini Rampe et a mis en place une série d'animations sportives réparties tout au long de l'année.

Il est proposé qu'une subvention exceptionnelle de 1 500 euros soit allouée à cette association.

Je vous invite à donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Mme LA MAIRE : Nous allons passer aux dossiers 36 et 37 rapportés par M. ACACIA.

36 - Dénomination d'une ruelle à Lyon 7^e : « ruelle du grand Casernement »

Rapporteur : Eddy ACACIA

M. ACACIA : Après l'achat en juillet 2007 de la caserne Sergent Blandan par le Grand Lyon, un vaste projet de réaménagement du site a vu le jour.

Un parc urbain de 17 ha s'étend maintenant autour de la caserne et, certains espaces, jusqu'alors privés, deviennent du domaine public.

Il s'agit de la voie de desserte entre les rues du Repos et Victorien Sardou qu'il convient de dénommer.

Avec l'accord de Mme la Maire du 7^e arrondissement, je vous propose la dénomination suivante : la ruelle du Grand Casernement.

La caserne Blandan anciennement Fort Lamothe, fut construite entre 1831 et 1853 sur la direction du Général ROHAULT DE FLEURY.

Le fort faisait partie d'un ensemble destiné à protéger la ville de Lyon.

Le casernement, situé dans la partie nord, était, au moment de sa construction et, avec ses 230m, le plus long de France.

Je vous propose de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

37 - Prolongement Espace Henri Vallée à Lyon 7^e.

Rapporteur : Eddy ACACIA

M. ACACIA : Dans le cadre du projet d'aménagement du boulevard Carteret et de l'Espace Henri Vallée à Lyon 7^e, une nouvelle voie est créée dans le prolongement de l'espace Henri Vallée, en direction du boulevard Jules Carteret. Il convient de la dénommer.

L'adressage de l'espace Henri Vallée est fait du nord au sud, la voie se prolonge vers le sud.

En accord avec Madame la Maire du 7^e arrondissement, je vous suggère en conséquence que cette nouvelle voie soit dénommée « Espace Henri Vallée ».

Henri Vallée (1874 – 1947) était vétérinaire, professeur de pathologie des maladies contagieuses à l'Ecole Nationale Vétérinaire d'Alfort. Il démissionne en 1920 pour devenir directeur du laboratoire des recherches de l'école vétérinaire.

Il fut membre titulaire de la société de biologie de 1909 à 1917 et est connu pour ses travaux sur la fièvre aphteuse.

Je vous propose de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

1 - Lyon 7^e – Convention d'occupation temporaire à titre gratuit accordée par la ville de Lyon au profit de l'Association « Les Restaurants du Cœur – Les Relais du Cœur du Rhône » (siège : 58, cours Albert Thomas – 69008 Lyon) de locaux situés 207 rue Marcel Mérieux.EI 07239.

Rapporteur : Zorah AIT-MATEN

Mme AIT-MATEN : Le Grand Lyon est propriétaire des locaux 207 rue Marcel Mérieux, qu'il met à disposition de la ville de Lyon qui, à son tour les met à disposition des Restaurants du Cœur.

Il s'agit uniquement de prolonger cette convention d'occupation à titre gratuit jusqu'au 15 mai 2017.

Je vous propose de donner un avis très favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

2 - Lyon 7^e – Convention d'occupation temporaire à titre gratuit accordée par le Grand Lyon au profit de la ville de Lyon, pour la mise à disposition du terrain sis 24, rue Jules Carteret – EI 07286.

Rapporteur : Zorah AIT-MATEN

Mme AIT-MATEN : La Communauté Urbaine de Lyon met à disposition un terrain, pour y installer des bungalows pour le compte de l'association Habitat et Humanisme qui est en cours de réhabilitation sur un de ses CHRS, le Train de Nuit à Perrache.

Les travaux n'étant pas terminés, on propose de prolonger cette convention d'occupation jusqu'à la fin 2015.

Je vous propose de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

3 - Lyon 7^e – Convention d’occupation temporaire à titre gratuit accordée par la ville de Lyon au profit de l’association Habitat et Humanisme Rhône du terrain sis 24, avenue Jules Carteret à Lyon 7^e, EI 07286.

Rapporteur : Zorah AIT-MATEN

Mme AIT-MATEN : Ce rapport fait suite au précédent ; il s’agit de donner la convention d’occupation temporaire à l’association Habitat et Humanisme dans le cadre de son soutien au Plan d’Action Renforcé en direction des personnes sans abri.

La ville de Lyon a mis gratuitement ce terrain, ainsi que vingt-six bungalows communaux, à disposition de l’association Habitat et Humanisme qui gère le CHRS de Perrache.

Je vous propose de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d’intervention n’étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l’unanimité.

4 - Approbation d’une convention de mise à disposition temporaire de locaux à titre gratuit à la Fondation AJD – Ensemble immobilier comprenant quatre logements situés 8, rue Pasteur à Lyon 7^e, (EI 07042)

Rapporteur : Zorah AIT-MATEN

Mme AIT-MATEN : Toujours dans le même cadre, la fondation AJD Maurice Gounon assure des missions du service public auprès des personnes les plus en difficulté.

L’association apporte tout au long de l’année sa contribution à la lutte contre les exclusions, notamment par la gestion de CHRS à destination des femmes en situation d’exclusion ou de jeunes adultes en grande précarité.

En raison de l’augmentation de la demande, la ville de Lyon décide d’attribuer, par convention temporaire à l’association AJD, un bâtiment dont elle est propriétaire, de quatre logements et parties communes.

La mise à disposition sera faite à titre gratuit pour la durée d’une année, du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015, avec, pour l’association AJD, le fait de gérer les abonnements et les fluides.

Je vous propose de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d’intervention n’étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l’unanimité.

5 - Programmation financière 2014 au titre de la politique de la ville volet habitat, GSUP et subventions d’investissement – Convention avec l’OPAC du Rhône.

Rapporteur : Zorah AIT-MATEN

Mme AIT-MATEN : Lors de la séance du conseil municipal du 26 mai, nous avons approuvé la programmation financière 2014 au titre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale ; ce contrat fixe le cadre d’intervention des politiques publiques en direction des quartiers prioritaires.

Les crédits CUCS viennent en complément des moyens de droit commun et permettent de financer des actions qui favorisent les quartiers et leur ouverture vers l’extérieur, de favoriser l’émergence d’initiatives locales, d’améliorer la vie quotidienne et le lien social et de prévenir les facteurs de discrimination.

Des projets portés par des bailleurs sociaux ou des associations ont pour but l'amélioration de l'habitat et le cadre de vie des résidents.

Pour le 7^e arrondissement, nous sommes concernés par trois subventions : une subvention de fonctionnement de 6 000 euros à Grand Lyon Habitat, pour l'accompagnement et l'entretien des espaces sur utilisés dans le quartier de Gerland – une deuxième subvention d'équipement à Grand Lyon Habitat, de 15 000 euros concernant la sécurisation des caves, opération **underground Cité Jardin** – enfin, toujours à Grand Lyon Habitat, une subvention de 10 000 euros pour des petites interventions pour les parties communes et espaces extérieurs Cité Jardin.

Je vous propose de donner un avis favorable à ce rapport.

Commentaire [VdL1] : A
vérifier

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

6 - Subventions aux associations développant des actions en faveur des personnes en difficulté (aide alimentaire, accueil de jour, lutte contre l'exclusion et maintien du lien social, santé/personnes SDF, opération été) et autorisation de signature de conventions de financement.

Rapporteur : Zorah AIT-MATEN

Mme AIT-MATEN : Ce sont les premières subventions en matière de solidarité que l'on vote dans ce mandat ; on en aura plusieurs à la rentrée.

Trois associations sont concernées : La Porte Ouverte pour son fonctionnement du lieu d'écoute qui se trouve dans la station Bellecour : 1 000 euros, afin de lui permettre de continuer à accueillir des gens pendant la période de l'été – le Secours Populaire Français, pour ses opérations vacances pendant l'été 2014 avec notamment la participation à l'organisation d'une journée nationale des oubliés des vacances et enfin une subvention de 4 000 euros à la Fondation de l'Armée du Salut pour une opération de distribution de produits alimentaires et d'hygiène destinés aux enfants de 0 à 3 ans.

Cette opération appelée « opération bébés 0 à 3 ans » est menée depuis plusieurs années, en partenariat avec la ville de Lyon et le CCAS et plusieurs associations dont l'Armée du Salut qui est porteuse de cette opération.

Cette année, on pensait ne pas pouvoir la maintenir mais nous allons quand même la faire, grâce à toutes les associations, notamment celles présentes dans la coordination alimentaire ; vous pourrez les consulter sur leur site Internet et vous verrez les noms de ces associations.

Il va s'agir pour nous de distribuer de l'alimentation, notamment du lait et des couches pour les bébés de 0 à 3 ans, sans aucune discrimination ; cela concerne des enfants dans la plus grande précarité, dans la rue et aussi dans des squats.

La solidarité n'a ni couleur ni visage, elle s'applique, surtout quand il s'agit d'enfants, je pense qu'il était de notre devoir de perpétuer cette opération et surtout je remercie Madame la Maire et Anne BRUGNERA, notre adjointe aux affaires scolaires, qui ont décidé de nous laisser occuper pendant la période du 8 juillet au 28 août les locaux de l'ancienne école Crestin pour pouvoir utiliser ce lieu de distribution.

Je lance un appel aux bénévoles car nous en aurons besoin ; si vous avez un peu de temps (deux fois par semaine, le mardi et le jeudi matin) pour venir nous aider, ce sera avec un grand plaisir.

Je vous propose de donner un avis très favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

7 - Lyon 7^e – Mise à disposition, dans le cadre d'un bail emphytéotique administratif, d'un tènement communal au profit de l'OPAC du Rhône pour la réalisation du projet d'amélioration du Centre d'Hébergement et de Résidence Sociale (C.H .R.S) Carteret – 21 rue Saint-Jean-de-Dieu – EI 07123.

Rapporteur : Zorah AIT-MATEN

Mme AIT-MATEN : La ville de Lyon est propriétaire d'un terrain 21 rue Jules Carteret, qu'elle a mis à disposition de l'association ALYNEA avec quatre bungalows.

Cette association est un acteur majeur pour la lutte contre les exclusions à Lyon, cette structure est le centre d'hébergement de résidence sociale Carteret qui permet d'accueillir trente-quatre résidents qui sont dans un processus extrême d'exclusion, qu'on ne peut pas malheureusement héberger sur de l'hébergement classique.

La convention qui a été accordée à cette association a été renouvelée le 1^{er} juillet 2013, pour une durée de 15 ans, qui fixe son échéance au 1^{er} juillet 2028.

Cependant, afin d'améliorer les conditions d'accueil et d'hébergement, l'association ALYNEA, sous l'égide du CCAS, a souhaité engager un programme de travaux pour remplacer les modules Algeco d'origine par vingt-sept préfabriqués en bois, tout en conservant la même capacité d'accueil et d'hébergement ; les travaux sont confiés à l'OPAC du Rhône qui assurera la maîtrise d'ouvrage pour le compte de l'association ALYNEA, avec du beau bâti pour une convention précaire, avec l'objet de l'amélioration de la viabilisation du terrain et la résidentialisation du site.

Il s'agit de travaux de voirie, la végétalisation de certaines zones, la création de circulations et la mise en place et réfection des toitures.

Ce que vous avez aujourd'hui sur la rue Jules Carteret (même si c'est toujours un CHRS) sera un lieu beaucoup plus agréable à vivre pour les riverains et pour les hébergés.

Nous avons un petit souci en confiant la maîtrise d'ouvrage à l'OPAC du Rhône, la convention étant précaire et révocable, à ce titre là l'OPAC du Rhône ne peut pas percevoir des prêts PLAI, nous avons trouvé une parade parfaitement légale en consentant une promesse de bail emphytéotique administratif à l'OPAC du Rhône sur vingt ans.

L'OPAC du Rhône confiera ensuite, à la fin des travaux, la gestion du site à l'association ALYNEA par convention d'exploitation.

Je vous demande aujourd'hui de résilier la convention d'occupation temporaire qui lie la ville et l'association ALYNEA, sans indemnité ni formalité particulière, et de mettre à disposition le terrain communal par le biais d'une promesse de bail emphytéotique dans le cadre du projet d'amélioration du CHRS Carteret à l'OPAC du Rhône.

Je vous propose de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

8 - Participation financière de la ville de Lyon à la production de logement social – Opération 60059001 et affectation d'une partie de l'AP 2009-1, programme 00016 – Lyon 1^{er} : 5 impasse Vauzelles – 6 rue Lemot – Lyon 2^e : place Carnot cours de Verdun – Ilôt J2 Zac Confluence – Lyon 3^e : 2 rue de la Ruche – 40 cours de la Liberté – 66-68 rue Etienne Richerand – Lyon 4^e : 95 bis grande rue de la Croix-Rousse – Lyon 5^e : Chemin de Choulans, montés des Génovéfains – 83 et 84 quai Pierre Scize – 23 chemin Montauban – Lyon 6^e : 11 rue Vauban – Lyon 7^e : 53 à 63 rue du Rhône – 361 rue Garibaldi – Ilôt Fontenay 233-235 rue Marcel Mérieux – 91 avenue Berthelot – 3,5,9 et 11 rue Victor Lagrange – Lyon 8^e : 3 rue Chollat – 9-11 place du 11 Novembre 1918 – Univers 8 67 rue Ranvier 216 boulevard Pinel Bâtiment A – Lyon 9^e : 10 rue Sergent Michel Berthet 7 à 11 rue du Bourbonnais – 49 rue Marietton – rue du Four à Chaux.

Rapporteur : Zorah AIT-MATEN

Mme AIT-MATEN : Ce n'est plus de l'hébergement, c'est du logement dans le dur, de la participation financière de la ville de Lyon à la production de logement social.

Nous sommes concernés par cinq programmes dans le 7^e arrondissement : 53 à 63 rue du Rhône, par l'OPAC du Rhône avec une acquisition-amélioration de quarante-quatre logements, trente-trois en PLUS et onze en PLAI pour une participation de la ville à 266 535 euros – pour Habitat et Humanisme, une acquisition-amélioration 361 rue Garibaldi, un logement en PLAI ; construction neuve (elle fera plaisir à mon collègue Loïc GRABER) c'est le début de l'îlot Fontenay donc, la première pierre de l'OPAC du Rhône avec vingt-deux logements, dix-sept en PLUS et cinq en PLAI, avec une participation financière de la ville de Lyon, à hauteur de 104 736 euros.

Toujours avec l'OPAC du Rhône, 91 avenue Berthelot, acquisition-amélioration : 38 883 euros pour cinq logements, quatre en PLUS et un en PLAI. Cette réhabilitation est totalement terminée et les logements sont déjà livrés et enfin, ICF Sud Est Méditerranée, pour une acquisition-amélioration au 3,5,9 et 11 rue Victor Lagrange sur cinquante logements, trente en PLUS et vingt en PLAI ce qui va nous permettre de dire que nous avons de beaux jours devant nous en matière de logement social et de relogement des plus défavorisés dans le 7^e arrondissement pour l'année qui vient.

Je vous remercie de donner un avis très favorable à ce rapport.

Mme DAGORNE : *Une petite question sur ce dossier car il y a des projets d'implantation sur différents quartiers de l'arrondissement et je voudrais réitérer une question déjà posée au précédent mandat, à savoir si l'on pouvait avoir les répartitions par IRIS sur le 7^e arrondissement. Pour ceux qui n'ont pas toutes les abréviations urbanistiques en tête, c'est les Ilots Regroupés pour l'Information Statistique.*

Cela concerne les villes en France qui ont plus de dix mille habitants pour permettre d'établir des statistiques dans des situations d'habitat ou de travail, plus resserrées qu'un arrondissement.

Quand on implante des logements c'est intéressant de voir la répartition au plus proche par IRIS ; ce n'est pas une demande immédiate mais je commence dès le début du mandat pour en avoir un petit bout avant la fin. Merci.

Mme AIT-MATEN : *Nous vous donnerons ces informations mais, sachez que c'est très facile aussi de les obtenir pour votre groupe politique, en allant aux commissions urbanisme et logement présidées par Michel LE FAOU ; il y en a eu deux pour l'instant. Je vous encourage à le faire, je vais solliciter le cabinet de Michel LE FAOU et je vous transmettrai les données.*

Mme DAGORNE : *Sans polémique, c'est intéressant d'avoir ces données.*

Mme LA MAIRE : *Votre demande est actée et nous y donnerons suite.*

Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

9 - Autorisation de signer des conventions avec diverses associations gestionnaires d'équipements de Petite Enfance.

Rapporteur : Marie-Madeleine FIERS

Mme FIERS : Ces associations contribuent au renforcement du dispositif d'accueil des enfants de 0 à 4 ans sur le territoire lyonnais.

Les conventions arrivent à échéance au mois de juin et septembre 2014 et pour notre arrondissement, elles concernent la crèche Grain d'Orge située 134 rue de la Guillotière, avec un type de convention cadre plus une occupation temporaire, qui a une valeur locative de 79 153 euros.

Le montant de la subvention de fonctionnement votée pour 2014 est de 272 160 euros.

Ensuite, le relais des assistantes maternelles Pouss'7 qui se situe rue Jaboulay, qui accueille quinze enfants et six adultes, avec une convention cadre plus une occupation temporaire qui s'élève à 22 548 euros. Le montant de la subvention de fonctionnement est de 42 560 euros.

Ensuite, l'équipement pour les Gônes de Gerland qui est une crèche interentreprises gérée par le réseau Baby Lou avec une convention cadre de 31 360 euros.

Je vous propose de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

10 - Programmation financière 2014 au titre de la réduction des risques sanitaires et prévention santé : lutte contre les IST, sida et hépatites, prévention des addictions, santé mentale – Attribution de subventions de fonctionnement à diverses structures.

Rapporteur : Marie-Madeleine FIERS

Mme FIERS : Ce projet concerne notre arrondissement : la prévention des addictions avec Avenir Santé qui se trouve 15 rue Bancel qui forme une équipe mobile appelée les gonambules.

Les gonambules font du travail de prévention en particulier sur les Berges du Rhône en soirée (toutes addictions) ; le montant proposé est de 7 500 euros.

Je vous propose de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

11 - Programmation de la Fête de la Musique 2014 – Subventions aux associations et approbation de conventions.

Rapporteur : Romain BLACHIER

M. BLACHIER : Comme vous le savez, la Fête de la Musique se déroule sur trois niveaux ; dans sa version spontanée (encore faut-il faire une demande d'occupation de l'espace public près de l'OTEP), organisé par un grand nombre de commerçants du 7^e arrondissement, à l'exception de ceux de la place des Pavillons qui se sont inscrits dans le programme officiel. Il y a un autre niveau qui est soutenu par le matériel de la ville – prêt de barrières, de micros, de scène – et puis il y a le programme officiel de la ville par l'ensemble des projets portés soit par des associations, soit par des particuliers, soit par des commerçants et nous votons ce soutien.

C'est un soutien en termes de matériel, de moyens mais aussi parfois des subventionnements. Nous votons la partie subventionnement de la Fête de la Musique dans le 7^e arrondissement.

Nous votons notamment la subvention pour l'association Basse Résolution qui a opéré sur la place Jean Jaurès puisque pour la première fois, la Fête de la Musique s'est étendue à la place Jean Jaurès.

Je vous propose de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

12 - Attribution d'une subvention de 7 000 euros à l'Association « Nouveaux Espaces Latino-américains » pour l'organisation de la 13^e édition de « Belles Latinas » du 13 au 18 octobre, du 10 au 20 novembre et du 24 au 29 novembre 2014.

Rapporteur : Romain BLACHIER

M. BLACHIER : Il s'agit d'un festival assez multiple dans les formes d'expression dans lesquelles il s'inscrit : littérature avec la revue Espaces Latinos qui va fêter ses 30 ans et la partie du festival Documental qui est le benjamin de cet évènement, où il s'agit de faire découvrir les cultures de l'Amérique Latine.

Nous sommes plus particulièrement concernés dans le 7^e arrondissement par les lettres ; nous avons des manifestations qui se déroulent notamment à la bibliothèque Diderot et dans d'autres endroits comme la Voie au Chapitre.

Je vous propose de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

13 - Attribution de subventions de fonctionnement à des associations culturelles et écoles de musique pour un montant global de 139 500 euros – Enveloppe « Casino » et participation financière du Grand Casino de Lyon – Groupe Partouche - à la politique culturelle de la ville de Lyon – Approbation de conventions.

Rapporteur : Romain BLACHIER

M. BLACHIER : Lorsqu'un casino s'installe dans une ville, il a pour obligation, dans sa convention, de reverser une partie des bénéfices aux activités culturelles de la ville. C'est le cas aujourd'hui.

En ce qui nous concerne, il s'agit de quatre structures du 7^e arrondissement consacrées aux musiques anciennes, classiques et baroques pour la plupart même si dans le cadre de l'Union Musicale Lyon Guillotière – Etats-Unis, on a un répertoire plus varié.

Nous sommes dans un répertoire bien différent de ce que nous venons de voter, avec Basse Résolution ; cela permet des soutiens à des pratiques amateur, voire même à des pratiques de professionnalisation, je pense notamment à l'école de musique du 7^e qui n'a pas vocation au départ à être professionnalisante mais qui a sorti des musiciens qui travaillent à plein temps dans ce domaine, et qui est une de nos plus grosses structures associatives avec plus de deux cent cinquante élèves dans l'arrondissement.

Je vous propose de donner un avis favorable à ce rapport.

Mme LA MAIRE : *Merci. L'Ecole de musique a d'ailleurs donné un concert remarquable à la Mairie du 7^e pendant la Fête de la Musique du 7^e.*

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

14 - Attribution de subventions de fonctionnement à quatorze associations pour un montant global de 58 000 euros sur le Fonds d'Intervention Culturel.

Rapporteur : Romain BLACHIER

M. BLACHIER : Ce rapport concerne les arts visuels et le cinéma et notre arrondissement est concerné par la structure CINE TRAVAIL qui s'inscrit pleinement dans notre arrondissement, puisqu'un certain nombre de projections qu'elle organise se situe dans la MJC Jean Macé et au Centre Social de Gerland.

Il s'agit de faire l'interface entre le monde professionnel et le monde du cinéma qui sont deux univers qui ne se parlent pas forcément beaucoup, y compris dans la cité des Frères Lumière, et il s'agit de soutenir cette association pour ses activités de démonstration et d'apprentissage fondamentaux qui sont la création cinématographique.

Je vous propose de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

15 - Lyon 7^e – Convention d'Occupation Précaire du domaine privé communal à titre onéreux et gratuité partielle, accordée par la ville de Lyon au profit de l'association l'Atelier du Chat perché, autorisant la mise à disposition d'un local à usage d'atelier vélo au rez-de-chaussée de l'immeuble sis 32 rue Montesquieu – EI 07 267.

Rapporteur : Valérie GALLIOU

Mme GALLIOU : L'Atelier Vélo du Chat Perché propose aujourd'hui à ses quatre cent cinquante adhérents, la réparation ainsi que des ateliers d'apprentissage à la réparation des vélos.

Cette association est membre du réseau l'Heureux Cyclage et est également connue pour ses modèles de vélos bizarres et insolites avec lesquels elle participe régulièrement à des événements dans toute la ville.

Jusqu'à maintenant, le Chat Perché était hébergé dans un local mis à disposition par l'Arche de Noé – fondation Armée du Salut ; ils doivent aujourd'hui quitter le local parce que l'Arche de Noé, qui a décidé de renforcer ses activités auprès des enfants, a besoin de place.

De ce fait, la Mairie d'arrondissement, les services de la ville et l'Arche de Noé ont travaillé conjointement à la recherche d'une solution pour garantir la pérennité du projet solidaire du Chat Perché et lui permettre de diversifier ses champs d'intervention.

La ville de Lyon propose donc la mise à disposition d'un local municipal vacant situé à côté au 32 rue Montesquieu. La valeur locative est de 619,45 euros et nous soumettons à votre avis une exonération partielle pour proposer un loyer mensuel de 400 euros.

Le choix de ce local est pertinent à un double titre : il permet à l'association d'œuvrer dans une logique de proximité au sein même du quartier, la présence du Chat Perché permet d'offrir ses services associatifs au rez-de-chaussée largement ouvert aux habitants et aux adhérents dans ce local auparavant inoccupé.

Je vous propose de donner un avis favorable à ce rapport.

Mme AIT-MATEN : *Je laisserai parler Monsieur CHARLES car je sais que vous êtes très lié à cette association. Juste quelques mots sur l'Atelier du Chat Perché : c'est vraiment une association qui mérite notre soutien. Cela fait bientôt 2 ans que l'on travaille en partenariat avec Bruno CHARLES, Françoise RIVOIRE, Sandrine RUNEL et avec Nicole GAY, adjointe à l'immobilier de la ville de Lyon, afin de trouver une solution parce qu'effectivement, la convention d'occupation pratiquement à titre gratuit de l'Arche de Noé à l'Atelier du Chat Perché prenait fin en fin d'année dernière.*

Il faut remercier largement l'Arche de Noé d'avoir entraîné en longueur avec nous, de manière à ce que l'on puisse trouver des locaux adéquats. Donc un grand merci à tous les élus qui ont contribué à ce que l'Atelier du Chat Perché soit relocalisé juste à proximité et un grand merci à la Direction de l'Immobilier qui a mis à disposition un local à l'Atelier du Chat Perché pour qu'ils puissent continuer leur travail de lien social.

M. CHARLES : Je voudrais simplement me féliciter car c'est une activité qui monte en charge parce que ça a commencé avec le recycleur à la Croix-Rousse puis le recycleur à Gerland. Il y a d'autres associations comme « la Petite rustine » à Bron. Cette activité trouve petit à petit sa place en ville et elle peut se développer de manière intéressante puisqu'il y a encore des ressources énormes de cadres de vélos par exemple.

Les compagnons d'Emmaüs par exemple, récupèrent des vélos dans les déchetteries, à remonter et peuvent offrir des vélos à des prix très bas à tous les citoyens qui veulent se déplacer à vélo.

C'est une bonne nouvelle mais la place dédiée à ces associations est encore petite et elles sont encore à l'étroit pour développer leurs activités et il faudrait donc tourner ces activités vers le public étudiant. C'est dommage qu'il n'y ait pas un espace à l'intérieur des facultés pour que les étudiants puissent réparer leur vélo ; il y a des solutions à trouver.

J'émet un souhait, c'est de trouver une place pour eux dans les locaux autour du parc Blandan. L'association Le Recycleur avait projeté d'aller s'y fixer et je souhaite qu'à l'avenir il y ait un espace assez grand dans ce parc pouvant être dédié à cette activité.

C'est quelque chose qui doit monter en charge et qui est très sympathique. Nous voterons avec enthousiasme.

Mme LA MAIRE : Merci Monsieur CHARLES. Dans l'attente de trouver de nouveaux espaces et de faire grandir cette association avec notre aide, nous allons voter ce projet de délibération.

Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

16 - Activités périscolaires dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires attribution de subventions complémentaires de fonctionnement général à la fédération régionale des MJC de Rhône-Alpes, à la fédération départementale des centres sociaux du Rhône et à l'association française des étudiants volontaires (AFEV) – approbation et autorisation de signature des conventions d'application afférentes.

Rapporteur : Paulo DA COSTA

M. DA COSTA : Les MJC, les Centres Sociaux et les Maisons de l'Enfance ainsi que l'Arche de Noé, l'association Com'Expression et l'Entraide Pierre Valdo ont fait part à la ville de Lyon de leur volonté collective de s'engager à ses côtés dans la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires.

Loin d'une logique mécanique, chacune de ces associations s'appuie sur une longue expérience de l'animation et de l'éducation populaire, mais aussi sur un véritable ancrage territorial de proximité, souvent terreau de partenariats déjà établis avec les écoles de la ville de Lyon.

Elles forment d'ores et déjà, ensemble, la première offre d'accueil extra scolaire à Lyon ; ce sont elles qui accueillent la plus grande partie des enfants lyonnais les mercredis et les vacances.

Elles font cette proposition en adaptant leur projet associatif pour intégrer les enjeux de la réforme des rythmes scolaires telle que la ville de Lyon l'a soumise à l'avis des conseils d'école puis, après un vote majoritaire de ces derniers, à l'approbation de Madame la Rectrice de l'Académie de Lyon, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

C'est pour cette raison qu'il vous est proposé d'attribuer les subventions complémentaires de fonctionnement général de : 12 000 euros à la fédération régionale des MJC de Rhône-Alpes, 12 000 euros à la fédération départementale des centres sociaux du Rhône et 6 000 euros à l'association française des étudiants volontaires.

Il vous est également proposé le modèle type de convention d'application, joint en annexe au présent rapport qui modifiera en conséquence les conventions existantes, de façon adaptée en termes de définition de l'intérêt communal.

Je vous remercie de donner un avis favorable à ce rapport.

Mme DAGORNE : Je vous propose de regrouper les quatre dossiers et que nous interviendrons après.

Mme LA MAIRE : J'approuve cette proposition. Je redonne donc la parole à Monsieur DA COSTA pour qu'il présente les quatre dossiers sur lesquels nous voterons cependant séparément.

Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à la majorité.

(5 voix contre : (M.GEOURJON, Mme DAGORNE, M. CHELLALI, Mme DESRIEUX, Mme MARION)

17 - Activités périscolaires dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires : attribution de subventions complémentaires de fonctionnement général aux maisons de l'enfance et associations assimilées – approbation et autorisation de signature des conventions d'application afférentes.

Rapporteur : Paulo DA COSTA

M. DA COSTA : Les trois rapports suivants sont une déclinaison du premier ; ils rappellent clairement la volonté des associations de participer au projet périscolaire proposé par la ville de Lyon et ils indiquent de façon précise le montant des subventions de fonctionnement général attribuées à ces associations.

Pour ce rapport, il s'agit d'attribuer une subvention qui s'élève à 66 243 euros pour la Maison de l'Enfance qui s'est positionnée sur l'école élémentaire et maternelle Jean-Pierre Veyet.

Je vous remercie de donner un avis favorable à ce rapport.

Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à la majorité.

(5 voix contre : (M.GEOURJON, Mme DAGORNE, M. CHELLALI, Mme DESRIEUX, Mme MARION)

18 - Activités périscolaires dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires : attribution de subventions complémentaires de fonctionnement général aux MJC et associations assimilées – approbation et autorisation de signature des conventions d'application afférentes.

Rapporteur : Paulo DA COSTA

M. DA COSTA : Toujours dans la même logique que le rapport précédent, la MJC Jean Macé est concernée – elle s'est positionnée sur l'école élémentaire Jean Macé pour une subvention d'un montant de 163 376 euros.

Je vous remercie de donner un avis favorable à ce rapport.

Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à la majorité.

(5 voix contre : (M.GEOURJON, Mme DAGORNE, M. CHELLALI, Mme DESRIEUX, Mme MARION)

19 - Activités périscolaires dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires : attribution de subventions complémentaires de fonctionnement général aux centres sociaux et associations assimilées – approbation et autorisation de signature des conventions d'application afférentes.

Rapporteur : Paulo DA COSTA

M. DA COSTA : Le centre social de Gerland est concerné ici, il s'est positionné sur trois écoles situées au sud de l'arrondissement ; la maternelle du Rhône, l'école élémentaire Aristide Briand et l'école élémentaire Claudius Berthelier. Le montant de la subvention s'élève à 220 560 euros.

Je vous remercie de donner un avis favorable à ce rapport.

Mme DAGORNE : *Je voudrais d'abord exprimer notre étonnement quant à la procédure adoptée dans la précipitation.*

Comme mes collègues l'ont rappelé et l'ont fait remarquer en commission éducation, ces dossiers n'ont pas été transmis dans la forme prévue par la ville de Lyon puisqu'ils ont été transmis par voie électronique. Vous souriez, Monsieur DA COSTA, pourtant les règlements se respectent mais aujourd'hui, ces dossiers ne sont pas valables pour être présentés au conseil municipal de Lyon puisqu'ils n'ont pas été inscrits à l'ordre du jour ni transmis aux élus dans les formes prévues à ce titre.

Le premier dossier : on cite l'AFEV que l'on connaît bien parce que de nombreuses collectivités travaillent avec cette association mais je suis étonnée de l'intitulé du nom que l'on donne à cette association car pour moi ce n'est pas l'Association Française des Etudiants Volontaires mais, l'Association de la Fondation Etudiante pour la Ville et chaque fois qu'elle est citée dans le rapport, elle n'est pas citée sous le bon nom pourtant il y a beaucoup de gens qui connaissent bien cette association et qui y ont travaillé il y a quelque temps.

Il faudrait le faire remarquer sinon ça peut être une cause d'annulation ou de nullité d'attribution de cette subvention. Je suis allée vérifier sur Internet et je n'ai pas vu de modification de nom de l'association.

Je voudrais revenir clairement sur la demande que j'ai déjà exprimée le 3 juin dernier en conseil d'arrondissement : les résultats de la consultation des conseils d'établissement, école par école. Madame la Maire m'a répondu qu'on devrait l'avoir mais aujourd'hui, je n'ai pas reçu ces informations par Mail ou par d'autre moyen ; j'en ai discuté avec Monsieur l'Adjoint Monsieur DA COSTA assez souvent puisque nous nous sommes croisés sur différentes manifestations dans l'arrondissement et la réponse, comme celle faite à la presse, a été de dire que si on ne les communique pas, c'est parce que l'on ne veut pas stigmatiser les écoles.

Dans la mesure où c'est un vote public, je ne vois pas comment on peut stigmatiser qui que ce soit ; les conseils d'établissement ont assumé leur vote et il s'agit d'une décision publique et il est inadmissible que l'on refuse de répondre à cette question qui a été posée au conseil municipal, par tous les groupes quasiment et par des élus de cette ville et qu'aujourd'hui la réponse soit une fin de non recevoir, c'est un déni d'information pour les élus que nous sommes et je trouve ça inadmissible et intolérable.

Là, je demande de manière très solennelle à ce que, sans tarder, nous puissions avoir ces résultats. Cela prend une importance d'autant plus grande aujourd'hui que l'on se rend compte qu'il y a eu des erreurs puisque, suite à la non divulgation, il semble qu'il y ait eu une erreur dans le 6^e arrondissement puisqu'une école qui avait voté contre a été comptabilisée comme pour, ce qui change la donne en termes de répartition puisque, nous ne sommes plus sur du 81/78 mais 80/79.

S'il y a d'autres erreurs et que l'on ne peut pas les vérifier, on se pose des questions. L'erreur du 6^e est avérée puisque les parents d'élèves et les membres de ce conseil d'établissement ont demandé des explications à la ville et au rectorat.

Il y a une petite incohérence sur les chiffres que l'on nous donne en conseil d'arrondissement : quand on regroupe certaines écoles, on n'arrive plus au même nombre de votes. On prend les chiffres que vous nous aviez annoncés au dernier conseil d'arrondissement, la cité

scolaire internationale n'avait pas encore voté, vous nous annonciez dix-neuf écoles pour 15 conseils d'école, onze écoles ayant voté pour et trois contre (on en attendait une).

Quand on reprend le décompte des résultats de la ville de Lyon qui les a éclatés entre maternelles et primaires pour donner l'ensemble des chiffres globalisés, sans nous dire de quelles écoles il s'agissait, il y a une école fantôme qui apparaît dans le 7^e, on arrive à dix-neuf, on n'est plus à dix-huit.

En effet, douze pour et sept contre, ça fait dix-neuf, sachant qu'il y en a une qui n'a pas participé au vote, on arrive à vingt.

Il y a un problème et j'aimerais avoir la réponse. Pourquoi avoir regroupé ces écoles car, quand on voit les dossiers aujourd'hui, on nous parle d'attribuer les subventions à la MJC, aux centres sociaux et Maisons de l'enfance et on a ré éclaté les écoles.

Le vote s'est fait de manière groupé (ça fait moins de contre ou plus de pour) puis, quand on reprend les volontés de travailler avec telle ou telle structure d'animations, là on retrouve l'école élémentaire, l'école primaire et l'on peut se demander pourquoi, hormis celles qui allaient bientôt être fusionnées.

Cela concerne les quatre dossiers et dans la logique de ce que nous avons voté et dans l'attente des résultats que nous n'avons toujours pas eus, nous voterons contre ces dossiers.

M. GEOURJON : Je ne reviendrai pas sur les remarques de forme exprimées par Laure DAGORNE mais je pense que vu les doutes que l'on a aujourd'hui sur les votes des conseils d'école, il est urgent que ces votes soient transmis sous forme de liste par l'Hôtel de Ville.

J'ai un regret sur ces conventions car nous votons des subventions complémentaires. J'imagine que les associations, pour demander ces subventions, ont fait un budget avec des coûts de fonctionnement et je pense que cela aurait été intéressant qu'en face des subventions sollicitées, il y ait les activités qui seront proposées parce que là, on fait un chèque en blanc à chaque association dans chaque groupe scolaire et on n'a pas de vision de ce qui va être mis en œuvre.

Je ne doute pas que ce qu'elles feront cela bien parce qu'effectivement ces associations ont pignon sur rue et un bilan d'activités tout à fait positif mais c'est gênant de demander des votes de subventions sous forme de boîte noire, sans savoir ce qui se passera dans les groupes scolaires.

Le fond est important et au niveau de l'UDI, nous sommes contre la mise en place de cette réforme, sous cette forme, à la ville de Lyon, au-delà des problèmes de forme que Laure DAGORNE a déjà évoqués précédemment.

Avec cette mise en place, nos enfants commenceront aussi tôt l'école, partiront de l'école aussi tard qu'actuellement et ils finiront la semaine aussi, voire plus fatigués puisqu'au final, ils auront une demi-journée d'école en plus, le mercredi matin. On n'arrive pas du tout avec cette mise en place choisie par la ville de Lyon à organiser une semaine équilibrée, entre les activités scolaires, périscolaires et extra scolaires.

C'est un vrai problème de fond et je crois qu'il faut y revenir.

On va mal articuler les temps périscolaires et scolaires, et pour les enfants qui sont en difficulté, il y aura un impact sur la réussite scolaire. Ce projet ne donne pas de garantie concrète en termes de qualité éducative car dans ce projet on a l'impression que les activités périscolaires sont reléguées en activités accessoires : elles sont marginalisées en fin de semaine alors que, par définition, le périscolaire est un temps éducatif à part entière qui doit être harmonisé et intégré dans les apprentissages fondamentaux et pas mis en fin de semaine.

La réponse que vous m'aviez faite, Monsieur DA COSTA, début juin, en me disant que la différence entre les activités périscolaires et extra scolaires, c'était que dans les activités extra scolaires, les enfants n'étaient pas forcément avec leurs copains de classe alors que dans les activités périscolaires, par définition, ils étaient avec les copains de classe. Je trouve que c'est un peu léger et ça confirme que le périscolaire à la sauce ville de Lyon c'est de l'extra scolaire.

Finalement, on a des associations qui ont été très réactives, au moins une, c'est le Tennis de Table de Gerland qui en début de semaine a proposé aux parents des enfants déjà inscrits à cette association une activité extra scolaire, le vendredi après-midi en proposant que l'on inscrive nos enfants à une activité le vendredi après-midi, en lieu et place du périscolaire proposé par la ville de Lyon.

Si on avait eu une organisation moins dans l'urgence, il y aurait peut-être eu d'autres associations qui auraient eu le temps de proposer des activités, de négocier avec la ville des créneaux horaires dans les gymnases, pour pouvoir offrir cette solution- là mais ça veut dire que ce n'est pas de l'activité périscolaire mais bien extra scolaire. Nous revenons au fond de la question, à savoir que la mise en place de la réforme des rythmes scolaires par la ville de Lyon à Lyon n'est pas intégrée dans les apprentissages fondamentaux.

En appui de cela, on a un certain nombre de personnalités qui se sont élevées sur cette organisation à la ville de Lyon ; il y a des chronobiologistes, je pense à François TESTU dans un article dans Libération il y a quelques jours ; il y a aussi quelqu'un d'assez proche de la majorité municipale qui est Yves FOURNEL avec qui je n'ai pas toujours été d'accord mais dont j'ai toujours reconnu qu'il avait une vraie compétence dans le milieu de l'éducation de la petite enfance et qui est clairement contre ce mode de fonctionnement.

En conclusion, au-delà des problèmes de forme, on a un désaccord complet sur le fond et on demande bien évidemment des éclaircissements sur la forme.

Mme LA MAIRE : *Merci Monsieur GEOURJON, je crois que l'on avait compris, depuis que nous parlons de cette question, que vous n'étiez pas d'accord. Quant à Monsieur FOURNEL, je pense qu'il sera très content de savoir que vous louez son action.*

M. CHARLES : *C'est un débat qui dépasse le 7^e arrondissement et qui doit avoir lieu au conseil municipal, et qui a eu lieu et qui aura lieu à nouveau au conseil municipal.*

Rapidement, c'est presque plus une explication de vote que je souhaite donner : le groupe Europe Ecologie a voté contre au conseil municipal et dans tous les arrondissements mais nous voterons pour ces délibérations. Autant le fait de ne pas donner les votes déclenche une suspicion totalement inutile et, à notre avis, est une erreur politique : il faut donner tous les résultats, faire la transparence car il peut y avoir des erreurs mais comme nous n'avons aucune suspicion envers l'adjointe à l'éducation, nous lui demandons de donner les résultats pour arrêter ce débat qui est un peu stupide.

En ce qui concerne le débat sur le fond : effectivement le vendredi après-midi n'était pas notre choix ; il y a d'autres formes d'organisation que d'autres communes ont mises en œuvre et qui ont notre préférence mais il faut mettre en place une évaluation, pendant et après, de manière à faire évoluer le dispositif au fur et à mesure des montées en charge des écoles.

Il est bien évident que la première année sera une année de rodage y compris dans les types d'activités et la correspondance entre l'activité et le programme. Le plus important aujourd'hui, c'est ce qui va être fait pour pouvoir le corriger à l'avenir. On est le 24 juin, il y a des enfants à accueillir à la rentrée et parce qu'il faut que le dispositif soit au moins prêt, nous voterons ces subventions de manière à ce que les choses soient prêtes pour la rentrée, ce qui ne veut pas dire qu'il ne va pas falloir faire évoluer les choses à l'avenir. Nous voterons pour ces subventions malgré les réserves émises dans le passé sur cette forme d'organisation.

Mme MARION : *Je trouve très gênant de faire un chèque en blanc à ces différentes associations, sans connaître les activités qui seront proposées en face, notamment pour une raison, c'est qu'au moment où les ABCD de l'égalité sont mis en place par le rectorat dans la plus grande opacité, puisqu'il refuse de communiquer les écoles où il sera mis en place, je ne prendrai pas le risque que la théorie du genre rentre à l'école par le périscolaire. Je voterai contre. Merci.*

Exclamations diverses dans le conseil.

Mme LA MAIRE : *S'il vous plaît, il n'y a pas de place pour les invectives, nous sommes au conseil d'arrondissement et nous parlons d'une question sérieuse autour de laquelle nous avons déjà beaucoup débattu et sur laquelle il faut avancer.*

M. CHARLES : Je voudrais simplement rappeler qu'il n'y a pas de théorie du genre mais des études de genre ce qui fait que des scientifiques divers et variés, qui ne sont pas toujours d'accord entre eux, font des études sur la construction du genre mais la théorie du genre relève de la théorie du complot.

Mme LA MAIRE : Comme Monsieur CHARLES le disait, la fin de l'année scolaire est proche, les parents attendent pour l'organisation de ce vendredi après-midi. Nous avons pris un engagement de qualité et nous souhaitons offrir des activités de qualité et c'est donc à ce sujet-là qu'il faut se consacrer. Je vais donner la parole à Monsieur DA COSTA pour notamment revenir sur le problème de la publication des votes.

M. DA COSTA : Pour ce qui est de la publication des votes, l'inspectrice de l'Académie fera dans les prochains jours un communiqué de presse autour de cette question. Vous aurez donc l'ensemble du détail des votes école par école, pour l'ensemble de notre ville.

Par contre, à ce stade, je vous invite à vous placer dans le registre des parents d'élèves qui ont largement voté au niveau de notre arrondissement pour le projet de la ville ; aujourd'hui, au niveau de la mairie, nous sommes en train de faire un travail extrêmement fin avec les parents d'élèves. Pour votre information, il y a déjà eu deux rencontres autour du périscolaire dans cette mairie. Les parents d'élèves aujourd'hui ont tourné la page des votes des conseils d'école. Je vous l'ai dit en conseil d'arrondissement, à l'époque la CSI n'avait pas encore voté, on était sur quinze conseils d'école, onze avaient voté pour.

Notre arrondissement a largement voté pour cette réforme et, aujourd'hui, je vous encourage à vous placer derrière ces parents d'élèves qui s'intéressent à l'organisation de cette réforme pour la rentrée. Vous avez évoqué le chèque en blanc fait à ces associations, sachez que dans les rencontres organisées en mairie, nous avons reçu les représentants de toutes ces associations que nous avons listées et elles ont présenté à l'ensemble des parents d'élèves présents – nous avons eu en 2 jours, un peu plus de 50 parents d'élèves réunis en mairie – une trame de ce qui sera proposé à la rentrée.

Il faut se mettre dans une logique de mouvement, que l'on essaye d'avancer sur ces sujets.

Juste un dernier mot, pour information, l'association Tennis de table de Gerland a fait une lettre d'intention qu'elle nous a adressée il y a 2 jours en mairie, dans laquelle elle fait part de son souhait de participer à la réforme des rythmes scolaires.

Mme DAGORNE : Monsieur DA COSTA nous apporte les réponses, je suis ravie que ce soit l'inspectrice qui communique les votes mais pourquoi pas la ville de Lyon ? Que des parents soient venus, je trouve ça très bien mais vous les avez invités dans la précipitation puisqu'il ne faut pas oublier qu'ils ont reçu un Mail le jeudi pour le vendredi soir.

Pourquoi on est tatillon ? Parce que, comme l'a dit Christophe GEOURGEON, c'est sur le fond que l'on n'est pas d'accord, c'est pour le bien-être des enfants, quand on voit que l'on brade cela avec des procédures aussi rapides alors que ça fait 2 ans que ce dossier est en préparation et que l'on a attendu la fin des municipales pour remettre à zéro les compteurs, permettez-nous, c'est notre rôle d'opposants, de dire ce que l'on a à dire sur la forme et sur le fond.

Mme LA MAIRE : C'est l'inspectrice en accord avec la mairie de Lyon qui communiquera les résultats. C'est elle qui fera le communiqué de presse puisque tous les votes lui ont été transmis. Ils sont publics, on le dit depuis le début. C'est votre rôle d'opposante mais c'est un débat qui a eu lieu au conseil municipal, l'opposition a joué son jeu, il y a eu un vote et les règles de la démocratie sont ainsi faites : lorsque c'est voté, c'est voté. On ne va pas refaire le débat à tous les conseils. Maintenant il faut se placer dans l'organisation de ces nouveaux rythmes pour qu'elle soit la meilleure possible pour nos enfants. Ce qui va être organisé le vendredi après-midi pour les enfants sera de leur meilleur intérêt.

Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à la majorité.

(5 voix contre : (M.GEOURJON, Mme DAGORNE, M. CHELLALI, Mme DESRIEUX, Mme MARION)

24 - Demande présentée par la Société CLADIL en vue d'exploiter une installation de tri de poudres luminophores 5, rue Charles Martin à Saint-Fons.

Rapporteur : Christophe AMANY

M. AMANY : La société CLADIL est spécialisée dans le traitement des déchets d'équipements électriques et électroniques en fin de vie. Elle exploite actuellement un centre de tri et de valorisation.

Le projet de tri des poudres de luminophores correspond à une activité nouvelle pour le site et fait l'objet d'une demande d'autorisation à exploiter.

Ce projet permet de recycler des poudres de luminophores issues notamment du démantèlement des lampes usagées, des écrans, afin de récupérer dans la phase finale du procédé, des métaux rares au nombre de dix-sept qui sont utilisés dans la fabrication des éoliennes, des turbines hydro électriques, des écrans plats et de manière générale principalement dans les technologies diverses.

L'objectif du projet est de réaliser une phase de prétraitement du mélange de poudre et d'impuretés et de décontaminer le verre contenu dans les poudres de luminophores.

Si ces dispositions vous agréent, je vous remercie de donner un avis favorable à ce rapport.

M. CHARLES : *C'est tout simplement pour dire que c'est l'unique usine au monde qui fait cela. Aujourd'hui, la géopolitique des terres rares est de plus en plus compliquée et aujourd'hui à Saint Fons est en train de se développer un pôle de réutilisation de captage, de recyclage, de tout ce qui a été conçu au début comme équipement basse consommation mais fait avec des produits assez dangereux.*

Nous avons à nos portes, avec d'autres projets, ce qui se fait de mieux en chimie verte.

Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

25 - Jardins partagés – Convention d'occupation temporaire avec l'association « Brin d'Guill » pour la mise à disposition à titre gratuit d'un terrain communautaire situé rue Cluzan à Lyon 7^e, à usage de jardin partagé.

Rapporteur : Christophe AMANY

M. AMANY : Je parlerai des rapports 25 et 26 en même temps. Dans le cadre de son projet d'aménagement du secteur Mazagran, le Grand Lyon a créé un nouvel espace dédié au jardin partagé, en complément de l'îlot d'Amaranthes. A la suite des réunions de concertation, l'association Brin d'Guill a été associée à l'aménagement du nouvel espace de jardin partagé en tant que futur animateur et gestionnaire. A l'initiative de la Galerie Roger Tator et dans le cadre de la politique de la ville, le jardin d'Amaranthes a été édifié en 2003 par l'artiste jardinier Emmanuel Legrand. Dès le départ, il intègre des habitants du quartier et les phases d'extension successives permettront aux riverains et usagers de cet espace, de participer à son développement.

En 2006, un partenariat a été établi avec l'association Brin d'Guill qui s'associe à la vie de la gestion de l'espace. On nous demande de donner un avis favorable à la convention d'occupation temporaire avec l'association Brin d'Guill.

Si ces dispositions vous agréent, je vous remercie de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

26 - Lyon 7^e – Mises à disposition à titre gratuit de différentes parcelles de terrains entre la ville de Lyon et la Communauté Urbaine de Lyon dans le cadre de l'aménagement des espaces publics de proximité dans le quartier Guillotière (espace Mazagran) pour les besoins de jardins partagés – EI 07 275.

Rapporteur : Christophe AMANY

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

27 - Mise en valeur par l'éclairage de l'Eglise Saint-Michel à Lyon 7^e – Autorisation de signer une convention relative à la gestion des installations d'éclairage.

Rapporteur : Loïc GRABER

M. GRABER : Ce dossier qui aurait fait plaisir à mon prédécesseur Jean-Marc DUCARD concerne la mise en lumière du clocher de l'église Saint Michel et de ses vitraux.

Ce projet est financé par EDF à hauteur de 50 000 euros ; le présent dossier concerne l'autorisation à signer une convention relative à la gestion de ces installations d'éclairage, à savoir l'installation d'éclairages dans l'église et la prise en charge par la ville des coûts de fonctionnement de cet éclairage par rapport à ce que ça va générer.

Je vous remercie de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

28 - Programmation 2014 au titre du contrat urbain de cohésion sociale de Lyon – Demande de cofinancement des postes des missions territoriales de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale et des actions sous maîtrise d'ouvrage de la ville de Lyon – Demande de cofinancement des postes au titre de la mission de coopération culturelle et du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance.

Rapporteur : Loïc GRABER

M. GRABER : Comme vous le savez, les actions de CUCS sont mises en œuvre par les missions territoriales ; ces missions territoriales comprennent des directeurs ou chefs de projet, des chargés de mission, des chargés de communication et, ce qui me tient un peu plus à cœur, des chargés de concertation.

Ces équipes ont pour objet de mettre en œuvre les schémas territoriaux de développement dans tous les quartiers inscrits dans la géographie prioritaire des CUCS.

Ce sont des postes cofinancés et co-mandatés par la ville de Lyon, la Communauté Urbaine de Lyon, l'Etat et l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine.

L'objet de cette délibération consiste à solliciter les participations financière aussi bien de la Communauté Urbaine de Lyon, de l'Etat et de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine, pour le cofinancement de ces postes.

La seconde partie de cette délibération concerne la sollicitation des partenaires institutionnels de la ville pour la prise en charge d'un certain nombre d'actions conduites directement par la Ville, elles concernent les enquêtes-écoute habitants, les fonds d'initiative locale, le fonds associatif local, les actions pour permettre aux habitants de s'impliquer dans la vie de la cité, les plans de communication et l'accompagnement formation des différents acteurs territoriaux.

La troisième partie concerne le volet culture du CUCS, notamment la prise en charge financière des postes d'animation des chargés de mission et du chef de projet qui animent ce volet culture au sein de ces quartiers.

Enfin, le dernier aspect de cette délibération consiste à une demande de participation de cofinancement de l'Etat pour les postes intervenant dans le cadre du conseil local de sécurité : ce sont des postes intervenant dans les commissariats pour l'accueil et l'orientation des victimes et des auteurs d'infraction pénale.

Je vous remercie de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

29 - Lyon 7^e – Accord sur l'exemption des frais de mise à disposition des locaux sis 1 rue de la Madeleine au profit du Service départemental d'Incendie et de Secours du Rhône – EI 07 039.

Rapporteur : Loïc GRABER

M. GRABER : Cette caserne, comme vous le savez, est actuellement en restructuration complète ; au démarrage des travaux, il s'est avéré que l'un des bâtiments situé au 1 rue de la Madeleine appartient à la ville de Lyon.

Pour permettre la mise en œuvre de ces travaux, il est proposé que la ville de Lyon mette à disposition, sous forme d'une autorisation d'occupation temporaire, ce bâtiment pour y faire du stockage. Ceci, depuis le 1^{er} septembre 2012, date du démarrage des travaux jusqu'à la fin de mars 2016, date de la fin des travaux sur la caserne.

Cette délibération propose la mise à disposition, à titre gratuit au bénéfice du SDIS, de ce bâtiment, notamment en raison des travaux entrepris sur cet ensemble patrimonial.

Je vous remercie de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

30 - Lyon 7^e – Résiliation d'un bail emphytéotique entre la ville de Lyon et la Société ERAC – 12-14-16 Avenue Berthelot, Rue de Marseille, Rue Etienne Rognon et rue Raulin – EI 07 075.

Rapporteur : Loïc GRABER

M. GRABER : Par bail emphytéotique du 20 mai 1994, la ville de Lyon avait mis à disposition de la société Espace Rhône-Alpes Coopération différents locaux dans le Centre Berthelot, plus particulièrement le bâtiment G pour une surface de 1 572 m² et le bâtiment H pour une surface de 1 119 m².

Ce bail avait été conclu pour une durée de 30 ans, notamment en vue de l'implantation de sièges sociaux, et bureaux d'organisations non gouvernementales, comme c'est le cas d'ailleurs pour un certain nombre d'associations sur ce secteur.

Compte tenu des investissements réalisés, le preneur, la société ERAC, avait demandé un loyer au franc symbolique au moment de la signature du bail en mai 1994. Deux avenants ont été signés avec cette entreprise, l'un en décembre 1998, prolongeant cette exonération de la redevance, en raison des travaux importants qui avaient été conduits, l'autre en février 2014 qui fixait le montant de cette redevance annuelle à 74 000 euros avec une faculté de résiliation anticipée.

L'entreprise ERAC a fait valoir auprès de la ville de Lyon, ce droit de résiliation anticipée en date du 27 mars dernier. Elle a demandé la résiliation du bail emphytéotique qui avait été contracté le 20 mai 1994.

Afin de pouvoir entériner la résiliation de ce bail, ce projet de délibération permet donc à la ville de régler les actes administratifs nécessaires.

Je vous remercie de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

31 - Liste complémentaire d'autorisations d'urbanisme nécessaires à la réalisation de petits travaux d'investissement.

Rapporteur : Loïc GRABER

M. GRABER : Ces petits travaux d'investissement définis dans le cadre de la programmation des enveloppes de travaux du propriétaire et de travaux d'aménagement que doit la ville de Lyon à un certain nombre d'éléments de son patrimoine.

Très importants travaux pour les usagers car cela concerne notamment l'installation d'un nouveau restaurant scolaire au groupe scolaire Marcel Pagnol et le renouvellement des modules et rampes du Skatepark de Gerland. Cette délibération permettra de lancer les procédures administratives, notamment les déclarations préalables, afin de pouvoir lancer ces travaux au plus tôt.

Je vous remercie de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

32 - Etat spécial d'arrondissement – Exercice 2014 – Décision modificative n°2.

Rapporteur : Zorah AIT-MATEN

Mme AIT-MATEN : Il s'agit pour nous de voter une décision modificative à l'Etat spécial d'arrondissement – exercice 2014. Elle concerne le remboursement, par la ville, des plateaux repas commandés par les bureaux de vote à l'occasion des élections municipales et européennes. La ville rembourse à hauteur de 70 euros par bureau de vote ; le montant pour notre arrondissement est donc de 7 560 euros.

Deuxième point dans cette décision modificative, l'intéressement aux locations de salles : un reversement de 20% du montant encaissé en 2013 soit 6 020 euros.

Enfin, la prise en charge par la ville des frais avancés par l'arrondissement à partir de mars 2014, pour l'achat des couches et du lait dans les crèches dont la gestion est transférée à la mairie d'arrondissement. Les crédits accordés s'élèvent à 9 128 euros.

Je vous remercie de donner un avis favorable à ce rapport.

Mme DAGORNE : *Simplement pour dire que nous voterons contre ce dossier budgétaire.*

Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à la majorité.

5 abstentions : M.GEOURJON, Mme DAGORNE, M. CHELLALI, Mme DESRIEUX, Mme MARION)

Commentaire [VdL2] : En cours de vérification par PC

33 - Subventions aux associations développant des actions auprès des personnes âgées (opération été, foyers restaurants)

Rapporteur : Zorah AIT-MATEN

Mme AIT-MATEN : Deux structures sont concernées dans notre arrondissement : le Centre Social de Gerland pour une subvention de 1 000 euros pour les sorties en journée du club Rayon de Soleil et une subvention de fonctionnement pour le foyer restaurant Marc Bloch, de 19 000 euros.

Je vous remercie, chers collègues, de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

34 - Approbation d'une nouvelle convention de financement relative à l'attribution d'une subvention d'investissement complémentaire de 100 000 euros au CCAS, dans le cadre de la réhabilitation de l'EHPA « Jean Jaurès » sis 286 avenue Jean Jaurès à Lyon 7^e – Adaptation des crédits de l'opération et affectation d'une partie de l'AP 2012-1, programme 0000.1.

Rapporteur : Zorah AIT-MATEN

Mme AIT-MATEN : En concertation avec la ville de Lyon, le CCAS a programmé la réhabilitation de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées Jean Jaurès ; les travaux ont commencé pour une durée de 18 mois et seront achevés, nous l'espérons, à la fin de l'année 2014.

Le CCAS qui est propriétaire des bâtiments assure la conduite de l'opération dont il avait évalué le coût à 80 200 000 euros.

Pour la réalisation de ces travaux, le CCAS avait sollicité une subvention d'équipement de 3 500 000 euros, cependant, les marchés de travaux relatifs à cette opération ont été bien supérieurs à l'estimation, notamment à cause du désamiantage et la DIRECCTE a exigé des prélèvements supplémentaires.

Il nous est proposé d'approuver 100 000 euros de crédits supplémentaires soit 3 600 000 euros au total pour la réhabilitation de l'EHPA Jean Jaurès et d'adopter une nouvelle convention de financement qui abrogera et remplacera la précédente.

Je vous remercie, chers collègues, de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

35 - Emprunt du CCAS auprès de la CARSAT.

Rapporteur : Zorah AIT-MATEN

Mme AIT-MATEN : Ce rapport fait suite à celui que je viens de vous proposer au vote. Pour compléter le financement de cet équipement, le CCAS sollicite auprès de la CARSAT une demande de prêt d'un montant de 600 000 euros, destiné à la réhabilitation de l'EHPA Jean Jaurès.

Toutes les délibérations du CCAS qui concernent un emprunt sont exécutoires sur avis du conseil municipal qui émet un avis favorable à la demande d'emprunt du CCAS auprès de la CARSAT, relatif au financement de l'équipement mobilier de l'EHPA JEAN Jaurès pour une durée de 20 ans, à taux « zéro » d'un montant de 600 000 euros.

Je vous remercie, chers collègues, de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

38 - Attribution d'une subvention de 15 000 euros à l'Association « forum Réfugiés-Cosi » à Villeurbanne pour son programme d'actions 2014.

Rapporteur : Kear Kun LO

M. LO : Il s'agit du programme d'actions 2014 de cette association à laquelle sont largement associés de nombreux acteurs représentant la société civile lyonnaise, tels que le Centre International d'Etudes pour le Développement Local (CIEDL), Agronomes et Vétérinaires Sans Frontières (AVSF), Agir Ensemble pour les Droits de l'Homme, le Groupement Public Réseau Rhône-Alpes d'Appui à la Coopération Internationale (RESACOO), le Collectif des Associations de Développement Rhône-Alpes (CADR), la Maison des Solidarités ainsi que le Barreau de Lyon

Je vous remercie, chers collègues, de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à la majorité.
(1 abstention : Mme MARION).

Mme LA MAIRE : Avant de terminer ce conseil d'arrondissement, nous allons passer aux questions diverses. Cependant, je vous informe d'ores et déjà que cette année, la fête du 7^e arrondissement se tiendra au parc Blandan le mercredi 2 juillet ; vous pourrez venir avec vos enfants, de nombreuses activités étant prévues pour eux. Le maire de Lyon inaugurera à cette occasion la vague des remparts.

Questions diverses

M. CHELLALI : La place Gabriel Péri souvent plus connue sous le nom de place du Pont, est un lieu symbolique de notre ville puisqu'elle fut, jusqu'à la fin du 18^e siècle, le lieu de passage privilégié pour celles et ceux qui venaient du Dauphiné ou d'Italie et qui souhaitaient se rendre à Lyon.

Elle est toujours une porte sur la ville, où les immigrations se sont succédé au fil des ans et des histoires économiques et politiques des pays d'origine de ces migrants.

Cependant, nous assistons depuis plusieurs années à une implantation d'une délinquance que, manifestement, personne n'arrive à endiguer. Il s'est développé une économie de misère comme la vente de plusieurs objets récupérés dans les poubelles, de produits alimentaires distribués par des associations et également des trafics en tout genre.

Le plus scandaleux, c'est la prostitution de proximité discrète de mineurs, leur comportement rendant la place de plus en plus glauque et invivable.

Concernant la Guillotière, va-t-on laisser encore longtemps la place Gabriel Péri, devant le Casino, être envahie par ces trafics en tout genre ? Y a-t-il un projet de réaménagement total de la place afin d'apporter des solutions pérennes car les commerçants comme les riverains sont en souffrance réelle avec toute la violence qu'ils subissent au quotidien, malgré les doléances faites de leur part auprès des élus de votre majorité ?

Visiblement, rien ne change malgré les petites solutions mises en place, la prostitution de mineurs ne cesse de progresser sans que personne ne semble réagir. Cette situation est devenue intenable car c'est une atteinte aux droits de l'Homme mais aussi, pour les riverains, pour les commerçants et les passants qui n'en peuvent plus et pourtant, ils ont été patients.

Les commerçants et habitants s'accordent à dire que c'est l'image du quartier qui souffre de la présence de ces jeunes prostituées et des divers trafics avec des conséquences sur l'activité économique des commerces de la place.

La disparition de commerces serait tout à fait préjudiciable et source de ghettoïsation de ce quartier. Que ce soit les services des espaces verts de la ville, ceux de la propreté du Grand Lyon, les polices nationale et municipale, tous essaient à leur niveau de maintenir ce quartier à flot et je les en remercie.

Il faut avouer que ça ne suffit pas alors, Madame la Maire, c'est la raison pour laquelle je vous interpelle ce soir car il y a un moment, lorsqu'on se retrouve face à une situation qui n'est plus contrôlable, où on a le devoir de remettre cette situation en ordre et sous contrôle.

Que comptez-vous faire, en lien avec les services de l'Etat, pour que ce quartier soit de nouveau vivable ? Je vous remercie.

Mme LA MAIRE : *Monsieur CHELLALI, nous n'avons pas attendu votre question de ce soir pour nous préoccuper très sérieusement de la situation et il y a déjà plusieurs semaines nous avons organisé une réunion de tous les services, à la fois de police nationale et municipale, prévention et services municipaux divers et variés en charge de ces questions pour apporter une vraie réponse à cette situation qui est loin d'être celle que vous décrivez.*

La police est là depuis plusieurs semaines matin et après-midi et elle nous a donné les statistiques des procédures judiciaires ouvertes à partir de plaintes sur les lieux ou d'infractions constatées : le tableau est loin d'être aussi noir que celui que vous décrivez.

Nous avons la grande chance d'avoir parmi nos conseillers d'arrondissement l'adjoint au maire en charge de la tranquillité et de la sécurité publique. Il va pouvoir vous dire combien l'ensemble des services de la mairie se soucie de la situation de la place Gabriel Péri qu'il n'envisage pas de laisser à l'abandon ; il a entendu les plaintes des commerçants et des riverains.

M. SECHERESSE : *J'ai cru comprendre que vous félicitez la police nationale et municipale, permettez-moi de vous demander de faire un effort et de remercier les élus de la ville de Lyon qui n'arrêtent pas de faire des efforts dans ce sens -là.*

Je vois à votre regard que vous nous remerciez. Ce n'est pas une situation très facile et on trouve malheureusement ces configurations dans un certain nombre de capitales européennes quelles qu'elles soient.

S'il s'agit de décrire la misère humaine et de voir dans quelles conditions un certain nombre de familles vivent et qu'un certain nombre d'activités parfaitement répréhensibles existent, je ne rentrerai pas dans les détails (par exemple la prostitution) mais je m'associerai à vos propos.

Il faut agir et Madame la Maire vous a expliqué que nous étions très actifs. Il faut agir comme la police municipale et la police nationale le font ; elles interviennent l'une comme l'autre de manière aléatoire, tôt le matin, mais on ne peut pas mettre une compagnie de CRS en permanence devant le McDonald's ou à la sortie du métro.

Nous allons agir en matière de commerces puisque vous avez parlé d'une enseigne bien connue, de la région stéphanoise. Cela étant, il y a aussi une enseigne de sandwiches américaine extrêmement connue avec un M jaune, à laquelle nous allons faire des propositions, on va essayer de faire en sorte que les choses progressent.

Je vois l'adjointe aux commerces demain soir pour que nous puissions mettre en œuvre très rapidement les choses. Il y a un certain nombre de réflexions conduites avec le Préfet de police, puisque c'est une question qui concerne l'ensemble de l'agglomération. Il se trouve que c'est dans le 7^e mais ça pourrait être dans le 3^e, à Bron ou ailleurs.

C'est un dossier très compliqué, comme il y en a peu dans l'agglomération, d'autant que, je reviens quelques secondes là-dessus, les prostituées dont vous parlez sont systématiquement des mineures et que les choses se font de manière scandaleuse, c'est une question qui nous préoccupe.

Madame la Maire du 7^e arrondissement a alerté à la fois les services de la police nationale et nous-mêmes depuis longtemps sur ces questions- là ; un certain nombre de personnes, notamment des commerçants, nous ont alertés et je voudrais remercier Madame la Maire d'avoir pris les choses en main très tôt et je comprends votre intervention comme une manière de nous soutenir et je vous en remercie.

M. CHARLES : Il y a quand même quelque chose qu'il faut rappeler c'est que cette place, pendant des décennies, depuis mes grands-parents, était la place des chibanis et fonctionnait très bien.

Tout le monde se sentait en sécurité. C'est quand Michel NOIR, à l'époque, a fait construire cet horrible immeuble qui s'appelle le CLIP, mis des jets d'eau par terre pour faire partir les chibanis, que cette place a commencé à dysfonctionner et que l'on a vu apparaître les trafics.

C'est l'absence de respect des chibanis sur l'espace public qui a déclenché cette situation ; le tramway n'a pas permis de rétablir un espace public et l'espace requalifié avec la suppression des jets d'eau n'a jamais permis de faire cesser les trafics.

Aujourd'hui, on peut tous être d'accord sur la situation inacceptable, notamment la prostitution de mineurs, mais je voudrais remercier Jean-Yves SECHERESSE de ne pas confondre trois choses : immigration, misère et délinquance.

Il y a une confusion sous-jacente avec des sous-entendus politiques et des pensées politiques là-dessous ; il faut gérer le marché de la misère mais, malheureusement, je ne vois pas l'évolution sociale aller vers le haut, donc il va falloir en gérer de plus en plus, mais il y a des structures qui peuvent le faire. Je ne voudrais pas que l'on se laisse aller à un glissement, de confondre misère, immigration et délinquance.

M. CHELLALI : Vous disiez tout à l'heure que je grossissais un peu le tableau mais je suis parti rencontrer des commerçants, je suis resté des journées avec eux, la police municipale et la police nationale sont intervenues plusieurs fois dans la semaine.

Mme LA MAIRE : La police intervient tous les jours, ce n'est pas elle qui va régler le problème. Nous allons nous aussi à la rencontre des commerçants et des riverains.

M. CHELLALI : Donc vous reconnaissez que vous êtes impuissante à régler la situation.

Mme LA MAIRE : Non, je dis que l'on va chercher d'autres solutions, l'occupation policière est une solution qui peut se faire dans un temps court mais il faut régler la situation autrement. Il y a des populations qui sont à prendre en charge, des aménagements d'espaces à faire mais tout ça ne peut pas se faire en quelques semaines. Nous traitons le problème et nous n'avons pas attendu que vous veniez nous apporter cette question au conseil pour la traiter.

Nous aussi, nous parcourons l'arrondissement et nous sommes sensibles comme tout un chacun aux points de dysfonctionnement dans notre arrondissement. Nous souhaitons le résoudre de manière durable et pacifique.

M. CHELLALI : Quand la police intervient, c'est de 9h00 à 11h30 et une fois qu'elle est partie, le manège reprend. Allez-vous trouver des solutions pérennes ? En CICA en mai 2013, on nous disait qu'il y allait avoir une requalification de la place Gabriel Péri. Madame la première adjointe nous annonçait à l'époque qu'il y aurait une solution par la requalification de la place.

M. SECHERESSE : Ne jouez pas avec ça parce que je peux vous amener dans d'autres quartiers de Lyon ou de l'agglomération où il y a des questions qui sont plus ou moins liées à ça et je peux vous dire que dans 6 mois, dans 1 an, nous aurons des questions à traiter, probablement les mêmes et que vous aurez le plaisir, la joie et l'opportunité, d'intervenir une deuxième fois, une troisième fois etc.

C'est un bon sujet, faites en une rente si vous voulez, il n'empêche que nous allons régler ces questions, probablement pour une période très courte car ça continuera : il y a un flot extraordinaire, ce sont des gens pauvres qui font les poubelles pour vendre des produits ramassés par des enfants, on est, vous l'avez indiqué, dans une situation terrible et ne croyez pas que c'est en changeant trois éléments sur la place Gabriel Péri que les choses vont être réglées.

Je voulais appeler à un peu de calme et de retenue sur ces questions.

Mme AIT-MATEN : Puisque vous m'avez désignée, c'est vrai qu'au dernier mandat j'étais chargée de la tranquillité publique au même titre que l'est aujourd'hui Eddy ACACIA et que nous avons le plaisir d'avoir parmi nous l'adjoint à la tranquillité publique à la ville de Lyon.

Je mets au défi quiconque qui se permettrait de dire que nous n'avons rien fait pendant 6 ans : demandez simplement à la voix du quartier (le conseil de quartier Guillotière) tous les efforts qui ont été faits par la municipalité, par la police nationale, la police municipale, pour assainir la situation. On part de très, très loin Monsieur CHELLALI et je peux vous garantir que le tableau que vous avez décrit est très noir (nous sommes tous conscients du dysfonctionnement de cet espace de notre arrondissement) dans lequel vous stigmatisez et je vous le dis de manière très calme, vous avez été instrumentalisé pour balancer cette question ici et je regrette que vous n'ayez pas eu l'intelligence de réfléchir avant d'asséner des propos dignes des extrêmes, je le dis clairement puisque Madame MARION vous a apporté son soutien tout à l'heure en souriant. Je me réjouis de voir que vous avez choisi votre camp et que vous êtes dans les positions les plus extrémistes sur des questions sur la misère.

Je suis désolée mais, soyez sûr Monsieur CHELLALI que, chaque fois que vous prendrez ce genre d'initiative et de discours ici, dans cette enceinte démocratique et républicaine surtout, je ferai front face à vous, aussi.

Mme LA MAIRE : *Nous allons en terminer avec ce sujet, c'est une question que nous prenons en compte.*

Mme DAGORNE : *Il n'y a pas de sujets qui peuvent être interprétés, il n'y a pas de sujets tabous et nous n'avons pas de leçons à recevoir de qui que ce soit. Je voudrais que Monsieur CHARLES aille vérifier quand il annonce que des choses ont été faites sous Michel NOIR ; les jets d'eau sur la Gabriel Péri me semblent dater depuis 2001. Merci.*

M. CHARLES : *Raymond BARRE les a enlevés au moment du tramway pour être exact.*

Mme MARION : *Je voudrais revenir sur les détériorations de la fresque Diego RIVERA, rue Georges Gouy et la place adjacente : des administrés m'ont interpellée là-dessus, je ne crois pas être la seule, cela a dû revenir à vos oreilles. Ce serait dû à des jeunes du quartier qui sont bien identifiés par les habitants et nos concitoyens aimeraient savoir ce que l'on compte mettre en place pour éviter le délabrement progressif de cette fresque et de cette place.*

Mme LA MAIRE : *Nous avons reçu des lettres de riverains et nous sommes en train d'étudier le problème de cette fresque ; au même titre que pour la place Gabriel Péri, les solutions ne sont pas immédiates mais c'est un dossier pour lequel nous cherchons une réponse.*

Cela étant, quand vous dites que les personnes ont été identifiées, rien dans les lettres des riverains ne permet de le laisser croire ; il est simplement dit qu'il y a des dégradations et qu'il faut trouver les moyens pour protéger cette fresque.

Nous ne sommes pas une autorité judiciaire et s'il y a des gens qui veulent déposer plainte contre des personnes dénommées pour des faits, ils le font. La mairie n'a aucune information sur les personnes qui ont commis ces dégradations. Nous savons qu'elles existent et nous travaillons sur ce dossier.

Mme AIT-MATEN : *Malheureusement Eddy ACACIA n'est pas là mais nous nous sommes rendus plusieurs fois sur place et la dernière visite avec le Directeur de Cabinet de Madame la Maire, avec la SACVL car, même si vous n'habitez pas le 7^e Madame MARION, étant la seule dans ce cas parmi le conseil, vous n'êtes pas sans ignorer que cet espace appartient à plusieurs personnes notamment à la SACVL. La fresque de Diego RIVERA a été faite par Cité Créations sur les murs de la SACVL donc nous étudions avec ce bailleur un réaménagement de la place et une protection de la fresque et une réhabilitation par Cité Créations.*

Nous vous expliquerons au fur et à mesure et vous le verrez vous-même, il va y avoir une installation de caméras de vidéo surveillance qui nous manquent sur cet emplacement et qui nous permettraient peut-être d'identifier certains jeunes et je peux vous garantir que si vous avez des noms, la police serait très heureuse de les avoir.

J'habite à 200 mètres de la fresque et je suis incapable de vous donner le nom d'un jeune qui aurait dégradé cette fresque. Mais si les habitants ont des noms, c'est de leur responsabilité de citoyen d'aller à la police et de dénoncer des faits graves. Nous sommes sensibles à cette place puisque les fresques de la ville de Lyon portent à la ville une renommée internationale.

Mme MARION : *Je ne suis pas la seule à ne pas habiter l'arrondissement, il y a également M.BRUMM. En ce qui concerne la fresque, les gens savent et une enquête de la police permettra de retrouver ces gens.*

M. BLACHIER : Je souhaiterais intervenir sur quelque chose de beaucoup plus léger, la fête du 7^e arrondissement que vous avez évoquée tout à l'heure.

Le programme de la fête du 7^e qui est familiale, locale et amicale est le suivant : ça se passera au parc Blandan. A partir de 16h00, il y aura des jeux pour enfants, des clowns, des magiciens, des ateliers de maquillage et de sculpture sur ballons, des jeux d'eau, des bulles de savon et des circuits de voitures.

A 16h30, il y aura une déambulation en musique avec le Brass Band de Lyon et d'autres manifestations autour des sports collectifs et ce sera l'occasion pour le maire de Lyon et président du Grand Lyon de venir inaugurer la vague des remparts à cet endroit.

A 18h00, nous aurons un spectacle de Guignol par une compagnie lyonnaise de spectacle qui fera un spectacle qui s'appelle Guignol et la gourmandise et ensuite, ce sera une buvette et un pique-nique à partir de 19h00. A 20h30, on aura un des grands groupes qui grandit dans la scène lyonnaise, qui passait hier sur France Culture, qui s'appelle Erotic Market ; ce groupe était présent aux Nuits Sonores, aux Nuits de Fourvière et va faire une tournée en France et si tout continue comme ça, deviendra un grand groupe européen d'électro.

Mme LA MAIRE : Nous terminons sur ces notes festives. Je vais clôturer la séance. Je remercie à la fois les élus et le public de leur attention pendant cette séance du conseil d'arrondissement.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Madame la Maire lève la séance à 20h40